



PROJET D'ÉTABLISSEMENT

MECS 2022 - 2026



22, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
87000 Limoges



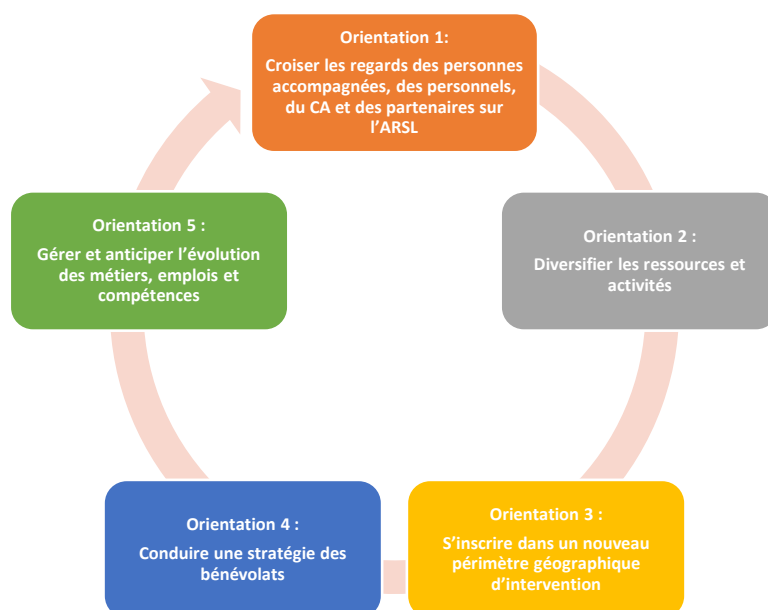
I - L'ARSL : UN PROJET ET DES VALEURS ASSOCIATIVES RENOUVELÉES

L'association favorise la réinsertion et œuvre depuis plus de 60 dans l'action sociale, apportant son soutien à des personnes qui se trouvent momentanément en situation de précarité, de crise ou d'exclusion.

« Parce que rien n'est définitif, parce que chacun recèle des capacités, parce que nous devons tous avoir les mêmes droits et devoirs » :

- L'ARSL accueille et accompagne, dans la limite de ses moyens, chaque personne quels que soient son âge, son sexe, sa nationalité, sa situation sociale, en prenant en compte sa singularité.
- Elle défend les principes d'égalité, de laïcité, de respect de la dignité, dans une réelle volonté de « vivre ensemble ».

Le projet associatif actualisé en 2019 réaffirme les valeurs de l'association « **respect, solidarité et équité** » et définit 5 axes stratégiques



Trois fondements donnent sens à son action :

- Agir en faveur des plus fragiles
- Promouvoir l'autonomie sociale et la citoyenneté
- Réduire les inégalités sociales et territoriales

Pour exercer ces missions, l'ARSL dispose aujourd'hui d'une palette étendue d'établissements et de dispositifs permettant d'assurer au public accueilli un parcours fluide, de la rue au logement ordinaire, mettant à disposition une plateforme de professionnels aux compétences diverses et complémentaires.

II- UNE ORGANISATION EN PÔLES D'ACTIVITÉ

Les différents services de l'association sont organisés autour de deux pôles d'activités.

Le Pôle Urgence Insertion regroupe plusieurs établissements et services, dont les missions sont organisées autour de l'urgence et de la veille sociale :

- Service d'Accueil et d'Orientation
- Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO87)
- Numéro d'urgence 115
- Domiciliation et instruction RSA
- Travail social de rue
- Espace Prévention Santé

Il regroupe également des dispositifs dont l'objet est l'accompagnement de toutes personnes en difficultés sociales :

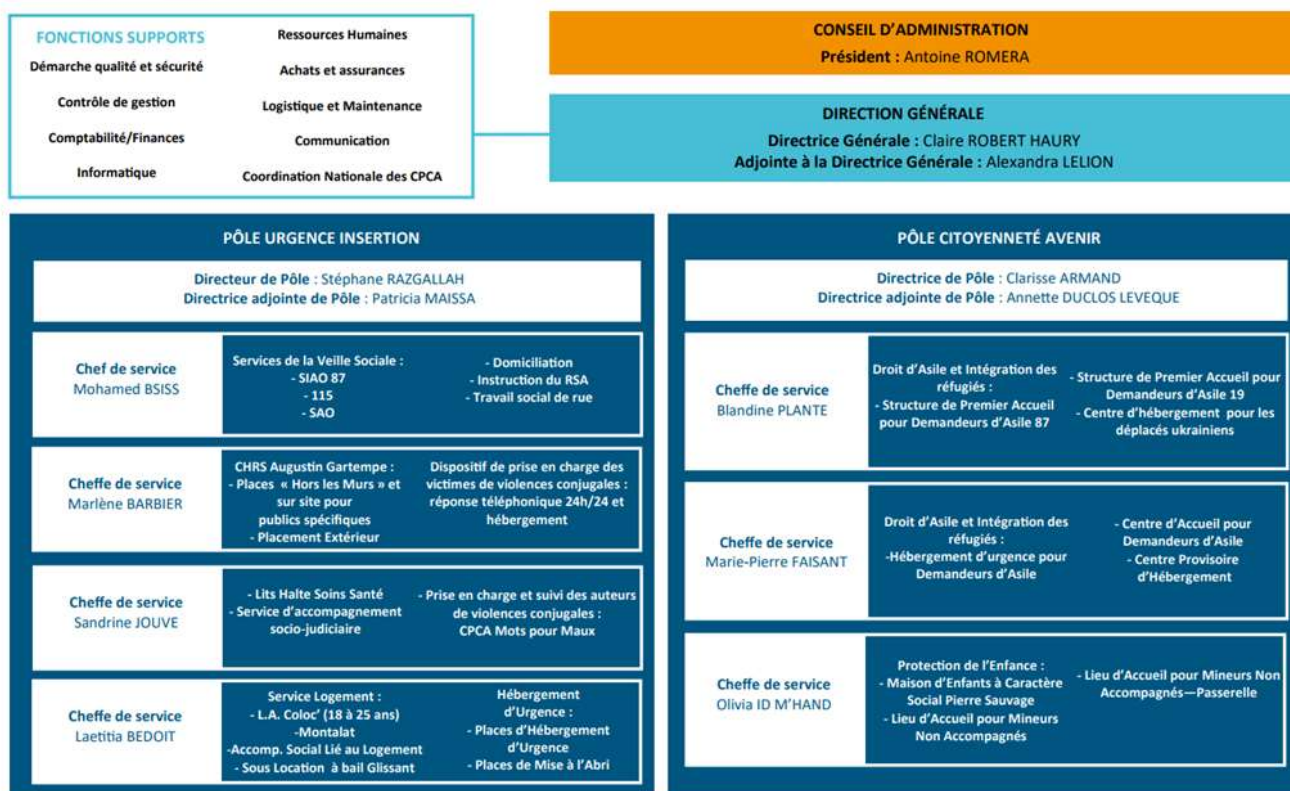
- Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Augustin Gartempe,
- Service logement,
- Dispositif de lutte contre les violences,
- Service socio-judiciaire (Service d'Aide Pénale et de Réparation Pénale pour Mineurs),
- Lits Halte Soins Santé (LHSS).

Le Pôle Citoyenneté Avenir regroupe les activités liées à l'accueil, l'accompagnement et l'hébergement de personnes en demande d'asile ou bénéficiaires d'une protection internationale :

- Structure de Premier Accueil pour Demandeurs d'Asile (SPADA)
- Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA)
- Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA)
- Centre Provisoire d'Hébergement (CPH)
- Dispositif AGIR (accompagnement vers l'emploi et le logement des BPI)

Ainsi que les activités liées à la protection de l'enfance :

- Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS)
- Lieu d'Accueil pour Mineurs Non Accompagnés (LAMNA)



III - UN PÔLE DEDIÉ A LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET DES DEMANDEURS D'ASILE

Le Pôle Citoyenneté Avenir dont fait partie l'établissement est structuré autour de plusieurs dispositifs qui accueillent et accompagnent des personnes adultes et enfants (seuls ou accompagnés) qui nécessitent une protection du fait des violences dont elles sont victimes dans leur pays ou dans leur milieu familial. Toutes aspirent à (re)trouver une place dans la société et se (re)construire afin de devenir des citoyens et adultes autonomes. Il s'agit d'enfants, de femmes, d'hommes dont le parcours de vie obère un temps les perspectives d'avenir et dont leur devenir est à étayer, baliser, encadrer afin de les soutenir dans un projet de vie dont l'objectif est le « vivre ensemble ».

Les dispositifs de la protection de l'enfance sont composés, outre d'une **MECS**, d'un dispositif d'accueil particulier pour la prise en charge de **Mineurs Non Accompagnés et jeunes majeurs (LAMNA/Passerelle)** d'une capacité de 38 places. Dans une logique de parcours, ce pôle offre aussi un panel de dispositifs qui jalonnent les différentes étapes que traversent les personnes en demande d'asile ou réfugiés. On trouve d'abord les **Structure de Premier Accueil pour Demandeurs d'Asile (SPADA à Limoges et Brive-La-Gaillarde)**, portail d'entrée de tous demandeurs d'asile primo-arrivants sur le territoire de l'ex-limousin (Corrèze, Creuse, Haute-Vienne). Ensuite, des dispositifs d'hébergement tels qu'un **Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA)** de 90 places qui est vraiment le modèle pivot pour la prise en charge des personnes en demande de protection ayant fui leur pays ainsi qu'un **dispositif**

d'Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA), d'une capacité de 75 places. Ce dispositif d'urgence propose une prise en charge préalablement à une entrée en CADA et répond aussi à la demande d'hébergement des personnes en procédure Dublin. Enfin, un **Centre Provisoire d'Hébergement (CPH)** d'une capacité de 50 places, vient offrir une solution en fin de parcours pour l'accueil de **Bénéficiaires d'une Protection Internationale (BPI)**, les plus vulnérables.

UNE STRUCTURE SPÉCIALISÉE POUR UNE PRISE EN CHARGE INDIVIDUALISÉE

D'une capacité de 15 places, la structure accueille des adolescents âgés de 14 à 18 ans, qui pour diverses raisons, ne peuvent pas vivre avec leur famille ou dans leur environnement familial habituel. Les raisons de leur placement peuvent être diverses : difficultés familiales, maltraitance, négligence, troubles comportementaux, délinquance, etc. Ces enfants ont souvent besoin d'un encadrement et d'un suivi particuliers pour leur permettre de se reconstruire et de se développer dans de bonnes conditions. La MECS offre un cadre de vie adapté à leurs besoins, avec un accompagnement éducatif, psychologique et social, ainsi qu'une prise en charge de leurs besoins matériels et de leur santé. Elle dépend du secteur associatif habilité, et sa mission s'exerce dans le cadre de la protection de l'enfance (pour les placements judiciaires ou administratifs), mais également dans le cadre pénal pour les jeunes ayant commis des actes délictueux, alors placés selon l'ordonnance du 11 septembre 2019. L'établissement fait partie de l'offre d'accueil et d'accompagnement du territoire qui est construite autour de 4 MECS, de 10 lieux de vie et d'accueil et d'un centre départemental de l'enfance et de la famille.

La structure ne dispose pas de places spécifiques dédiées à l'accueil d'urgence. Elle peut cependant apporter une réponse ponctuelle sur de l'accueil « immédiat » en fonction des places disponibles au moment de la demande, de l'équilibre du groupe déjà constitué et du respect du protocole d'admission en cours. Cette réponse se réalise sur une période très courte et transitoire, le temps que les services gardiens évaluent et identifient l'orientation la plus adaptée pour le jeune.

Accueillir

Affirmer et promouvoir les droits des bénéficiaires à travers l'accueil, la protection et la sécurité des personnes accueillies sont les objectifs que fixe la loi 2002-2. La MECS a pour mission d'offrir un environnement sécurisant, une garantie du respect de la dignité de la personne et de son intégrité. Au quotidien, cette mission est assurée par les équipes pluriprofessionnelles (éducateurs d'internat, maîtresses de maison, surveillants de nuit), la psychologue et les cadres de l'établissement. Tous sont soumis à la discrétion professionnelle, et l'ensemble des décisions importantes concernant la prise en charge du jeune sont discutées en réunion d'équipe, avec l'appui du chef de service.

Accompagner

Accompagner et soutenir le jeune dans son évolution personnelle en lui proposant des moyens adaptés à ses capacités en vue de l'émergence d'un projet individualisé (insertion, santé, relation familiale) et d'accession à une autonomie.

Orienter

Le placement des adolescents ne peut être considéré comme une finalité, mais plutôt comme une étape de leur vie, où l'accent est principalement mis sur l'aide, le soutien moral, l'accompagnement social. L'objectif est un nouveau départ du jeune. Si l'orientation s'effectue souvent en fin de placement, elle se doit pourtant d'être travaillée par l'équipe éducative en collaboration avec le jeune et ses représentants légaux tout le long de son séjour.

Travailler avec les familles

Suppléer provisoirement les parents pour les aider à gérer leurs difficultés, aider au maintien des liens, soutenir les familles dans la réalisation et la mise en œuvre de leurs responsabilités. Plaçant au cœur du dispositif l'intérêt de l'enfant, la loi du 05 mars 2007 a pour ambition de maintenir les relations avec les familles.

L'ORGANISATION DE L'ÉTABLISSEMENT

I. DES RESSOURCES ET COMPÉTENCES

1. Des ressources humaines plurielles

Le projet de service s'est construit autour d'une équipe pluridisciplinaire, encadrée par un *chef de service éducatif* qui supervise le travail de l'équipe, coordonne le parcours des jeunes, garantit la mise en œuvre de leur projet personnalisé et veille au respect de l'éthique, ainsi qu'*une direction* qui assure le pilotage global de l'activité en référence aux axes stratégiques associatifs et aux politiques territoriales.

Catégorie socio-professionnelle	Fonction	Nombre d'ETP
Direction encadrement	Directeur	0.50
	Chef de service éducatif	1
Administration gestion	Agent administratif	0.25
Services généraux	Maitresse de maison	2.50
	Ouvrier d'entretien	0.50
	Surveillant de nuit	2
Socio-éducatif	Educateur spécialisé	6.45
Professionnel non médical	Psychologue	0.20
Autres	Remplacement	0.88
TOTAL		14.28

2. Des compétences complémentaires

L'équipe socio-éducative comprend les métiers de l'éducation spécialisée et les maitresses de maison en charge de l'accompagnement éducatif et à la vie quotidienne. L'établissement a fait le choix de recruter des profils avec des approches et formations différentes (Moniteur Educateur, Educateur Spécialisé, Educateur sportif, etc.). Chaque professionnel éducatif exerce la même fonction au sein de la structure mais la diversité des profils apporte une complémentarité des compétences. En fonction des appétences de chacun, des projets peuvent être impulsés afin de soutenir les apprentissages des jeunes et leur socialisation. Les maitresses de maison, quant à elles sont chargées d'assurer un cadre de vie sécuritaire et agréable aux adolescents accueillis. Si elles veillent à la gestion des aspects matériels et sanitaires comme l'entretien des locaux et les équipements, du linge, de la gestion des stocks et de la préparation de repas, elles sont parties intégrantes de l'équipe éducative. Présentes dès l'accueil, elles sont attentives à la situation de chaque adolescent et contribuent à l'instauration d'un climat chaleureux au sein de la MECS. Elles proposent et animent des moments festifs et de détente. Elles sollicitent chaque jeune dans la réalisation des tâches ménagères du quotidien et les accompagnent dans l'apprentissage des actes de la vie quotidienne afin de

leur faciliter l'acquisition de l'autonomie. A l'écoute et bienveillantes, elles contribuent au respect des règles et du vivre ensemble, à la gestion de situations de crises en étroite collaboration avec les membres de l'équipe éducative. Les surveillants de nuit veillent à la sécurité des adolescents et des locaux pendant la nuit. Ils vérifient le bon fonctionnement des dispositifs d'alarmes et des équipements. Ils assurent des relais avec l'équipe éducative à leur prise de poste et avant de partir, afin d'informer et d'être informés oralement et par écrit des événements ou difficultés rencontrées avec les jeunes. Ils exercent leur vigilance quant à la situation de chacun. En charge du coucher et du lever, ils s'assurent de la présence des adolescents et de leur sommeil. Ils délivrent les traitements médicaux prescrits par un médecin et préparés par un professionnel paramédical (Infirmier Diplômé d'Etat) et sollicitent les services d'urgence en cas de nécessité. Ils signalent les fugues, sollicitent ou informent le cadre d'astreinte en cas de nécessité et conformément aux procédures définies en interne.

La psychologue participe à l'étayage des adolescents, amène des éclairages sur les fonctionnements cognitifs et les problématiques des adolescents ainsi qu'une prise de recul pour l'équipe. Autant que faire se peut, elle se rend disponible pour les réunions de synthèse et les échanges avec les partenaires.

Elle rencontre les adolescents sur des temps individuels et/ou collectifs au sein de la MECS. Elle réalise des évaluations et identifie des troubles psychopathologiques qui lui permettent de travailler sur l'acceptation du soin par le jeune et sur les orientations vers les services adaptés.

Une assistante administrative apporte une aide en termes d'organisation, de gestion, de communication, d'information, d'accueil, de classement et suivi des dossiers.

Un ouvrier d'entretien et de maintenance, rattaché au Service Logistique et Maintenance (SLM) de l'ARSL assure l'entretien courant de l'établissement, l'équipement et la remise en état rendue nécessaire.

3. Un soutien aux professionnels

L'équipe est soutenue par une psychologue, externe à la structure, dans le cadre de **séances d'analyse des pratiques** à raison d'une séance par mois. Il s'agit d'un temps qui permet d'échanger et réfléchir à des situations complexes, d'évoquer des situations préoccupantes et de pouvoir les questionner avec recul afin de faire évoluer et interroger les pratiques et postures professionnelles. L'intervention de la psychologue apporte ainsi un regard extérieur qui permet une certaine neutralité bienveillante. Il s'agit de soutenir l'équipe dans l'adaptation de la prise en charge des jeunes. L'équipe peut ainsi interroger son positionnement, afin d'adopter la juste distance pour assurer un accompagnement adapté.

Par ailleurs, les professionnels bénéficient régulièrement de **formations** dans le cadre de développement des compétences de l'association afin d'actualiser leurs connaissances ou monter en compétences.

II. DES PRINCIPES ET VALEURS

L'établissement s'inscrit dans le respect des droits des personnes accompagnées, tel que défini par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) :

- « *Respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité*
- *Adaptation des prestations aux besoins et aux attentes de la personne*
- *Prise en charge et accompagnement individualisé de qualité favorisant son autonomie et son insertion*
- *Respect de son consentement éclairé qui doit systématiquement être recherché*
- *Confidentialité des informations la concernant*
- *Accès à toutes information ou document concernant sa prise en charge*
- *Participation directe à la conception et mise en œuvre du projet d'accompagnement qui la concerne »*

1. Des postures professionnelles adaptées

Les actions menées par l'établissement s'inscrivent dans un cadre de valeurs essentielles qui s'enracinent autour d'une logique de bientraitance et de recherche permanente d'amélioration des pratiques. Chaque professionnel doit se situer dans une posture éducative propice à favoriser le développement du jeune, en assurant une mission de protection. L'accompagnement du jeune est fondé sur les principes suivants :

Respect de l'autre dans sa différence, dans son histoire, dans sa singularité

C'est, ne pas projeter ses propres représentations, savoir écouter, respecter, comprendre. C'est adopter un positionnement professionnel non jugeant, non discriminant afin d'instaurer une relation éducative authentique et de confiance avec chaque jeune accueilli. C'est prendre en considération la singularité de chaque jeune dans la construction de son projet personnel et de lui apporter des réponses non standardisées.

Considération et valorisation

C'est regarder le jeune avec respect et intérêt, c'est savoir valoriser la réussite et le respect des règles afin de lui permettre d'acquérir les repères fondamentaux. C'est l'accompagner sans faire à sa place, le reconnaître comme un sujet de droit afin de commencer à l'inscrire dans une dynamique d'autonomisation dont il devra faire preuve à la sortie de l'établissement. C'est soutenir le processus délicat d'individualisation.

Bienveillance

C'est la promotion du bien-être du jeune qui se caractérise par une recherche permanente d'individualisation et de personnalisation de l'accompagnement. C'est une manière d'être, de dire et d'agir, soucieuse de l'autre, réactive à ses besoins et à ses demandes, respectueuse de ses choix et de ses refus. L'expression de la personne est valorisée. La bienveillance est concrètement une démarche répondant aux droits de la personne et au respect de son libre arbitre. La recherche de bienveillance est une démarche continue d'adaptation à une situation donnée. Par essence, elle est sans fin. Elle implique une réflexion et une collaboration incessantes entre tous les acteurs d'un accompagnement, à la recherche de la meilleure réponse possible à un besoin identifié, à un moment donné. C'est une posture rigoureuse, un préalable qui sous-tend l'accompagnement des jeunes dans un contexte de confiance afin de favoriser l'évolution de leur projet tout en leur laissant le droit de faire leurs propres choix.

Équité

C'est ajuster ses pratiques professionnelles en tenant compte des spécificités et singularités de chacun. C'est réaliser un accompagnement « sur mesure » qui répond aux besoins individuels de chaque jeune, et apporter des réponses adaptées à la situation individuelle du jeune. Un même comportement n'aura pas la même signification en fonction de chaque jeune et il conviendra d'y apporter des réponses différentes.

Confidentialité

C'est la discrétion, le respect et la protection de la vie privée et de l'intimité du jeune. C'est une garantie pour permettre au jeune de s'exprimer librement avec un sentiment de sécurité d'autant plus importante à respecter face aux conditions de vie antérieures des adolescents.

Exemplarité

C'est être investi d'un rôle éducatif, quelque soit la fonction, et représenter une figure d'exemplarité auprès des jeunes du fait de sa place d'adulte, dans la mesure où les professionnels font figure de modèle dans la manière d'être des adultes. Ce principe est d'autant plus valable auprès d'enfants qui bien souvent ont été soumis à des comportements et discours discordants et déstabilisants de la part des adultes. Il est alors indispensable pour les adultes d'adopter un discours et des pratiques cohérents.

Gestion des affects

C'est la capacité à prendre en compte la dimension affective dans la relation éducative, qu'il s'agisse d'affects positifs ou négatifs. Les émotions et affects dégagés par les jeunes ainsi que ceux générés par l'accompagnement éducatif doivent être interrogés et analysés afin de permettre la compréhension de la situation du jeune et ses besoins. L'équipe doit pouvoir être en capacité d'exprimer ses propres affects mais surtout être soutenue dans l'analyse de ceux-ci.

Accès à la citoyenneté

C'est faire participer le jeune à la vie de la Cité, l'impliquer dans des actions offertes par les collectivités. C'est expliquer et lutter contre l'exclusion et l'intolérance, aller à l'encontre des stéréotypes et des préjugés, participer à déconstruire de fausses représentations, à minima les questionner. C'est accompagner et soutenir les jeunes pour leur permettre de se sentir concernés et de pouvoir s'impliquer dans la société et de mesurer qu'ils y ont une place.

2. Les bases nécessaires à un accompagnement global

- ✓ Travailler le projet du jeune avec lui et les divers partenaires (scolaires, professionnels, autres), qui sera formalisé au travers d'un projet individualisé, un outil de travail évolutif dans une perspective d'autonomisation et d'insertion
- ✓ Développer l'apprentissage à l'autonomie dans tous les pans de la vie quotidienne en s'appuyant sur le collectif, l'accompagnement à la gestion budgétaire, l'accompagnement à la réalisation des repas, l'achat de denrées alimentaires, la confection des repas, l'accompagnement à l'entretien du logement, du linge
- ✓ Proposer un accompagnement et un suivi de l'ensemble des démarches administratives, d'orientation scolaire, professionnelle, de santé, de citoyenneté
- ✓ Effectuer des bilans réguliers sur les axes du projet d'accompagnement avec le jeune et sa famille, et observer l'évolution de sa situation par rapport aux objectifs initiaux (éventuellement redéfinir le projet)
- ✓ Aider le jeune à trouver sa place dans la société en s'appuyant sur le collectif. Même si celui-ci peut générer des contraintes et être source de tension, il peut aussi être un excellent outil pour développer les règles nécessaires au Vivre Ensemble, à savoir le respect, l'altérité et la solidarité, la tolérance et l'apprentissage de la différence, l'acquisition de repères transposables dans leur vie d'adulte au sein de la société
- ✓ Adopter une approche positive en croyant en l'éducabilité du jeune et aux capacités d'évolution de la cellule familiale. Le regard de l'adulte porté sur le jeune et sa famille doit être aidant et structurant. L'accompagnement doit permettre l'acquisition de nouveaux savoir-faire ou savoir-être

III. LES MODES D'INTERVENTION

1. L'accueil : la première approche

L'accueil constitue la colonne vertébrale de tout acte d'accompagnement. Il ne se limite pas à la première rencontre, mais se reproduit à chaque rencontre avec les professionnels.

La qualité de l'accueil et de l'écoute est un enjeu majeur et tient en premier lieu au savoir-être des professionnels quels qu'ils soient, mais aussi des bénévoles et volontaires en service civique. La personne qui accueille se doit d'avoir une attitude ouverte et bienveillante. La première approche, que ce soit lors d'un accueil physique ou téléphonique, est très importante pour l'établissement de la relation. La posture du professionnel doit être empreinte d'empathie, de respect, et de savoir être à l'égard des jeunes.

C'est un moment où le jeune rencontre un professionnel qui sera en capacité d'écouter pour identifier ses besoins et ses difficultés, d'informer et d'orienter s'il le faut, de manière objective et explicite et de recueillir des données utiles à l'évaluation de la situation.

2. La personnalisation de la prise en charge

Chaque jeune nécessite une prise en charge adaptée à sa situation, l'accompagnement doit être individualisé et personnalisé, il doit prendre en compte la parole de l'enfant, c'est un préalable à tout acte éducatif. Ainsi, des cas particuliers méritent des accompagnements bien ciblés. Pour les jeunes parfois déscolarisés depuis longtemps, on se heurte souvent à l'absence d'un projet professionnel. La rupture familiale et sociale vient généralement s'ajouter à cette problématique, aggravant la situation et déstabilisant les jeunes dans leurs perspectives d'avenir à l'approche de la majorité. Il est alors compliqué de les dynamiser et de les remobiliser. Par les différents niveaux de prise en charge, l'établissement démontre au jeune qu'on lui fait confiance en lui laissant une liberté d'autogestion plus grande (confiance somme toute contrôlée), ce qui peut être une source de motivation. Pour les jeunes admis à un âge avancé, voire très avancé vers la majorité (17 ans ou 17 ans et demi), la prise en charge est nécessairement accélérée. Quand s'ajoute l'absence de projet pour le jeune, la tâche est complexe ; entre observation, détermination du projet et déploiement des actions en faveur de sa réalisation, il ne peut cependant être concevable de faire fi de la préparation à la sortie, qui est alors réalisée dès l'entrée.

3. La notion de référence éducative

Le référent éducatif, coordinateur du projet du jeune, doit garantir à chaque jeune admis un suivi de l'ensemble de son parcours jusqu'à sa sortie. Par conséquent, il coordonne le projet individualisé en collaboration avec la famille (quand c'est possible), l'intéressé lui-même et l'équipe pluridisciplinaire. Il est amené à solliciter et à recevoir les parents pour favoriser autant que possible la participation des familles aux actions destinées à leurs enfants.

Pilote de tous les temps forts du placement, il détermine et coordonne les interventions et les actions sans pour autant se substituer aux intervenants déjà existants en interne comme en externe. Il répond aux objectifs de cohérence et de continuité du parcours MECS en étant une plus-value dans le suivi du jeune et la recherche de solutions adaptées. A cette fin, il est vigilant quant à la mise en place effective de solutions pérennes. Enfin, son action sera

modulable en fonction de la particularité du jeune ; si besoin il passera le relai à d'autres intervenants pour garantir la juste distance dans la relation.

Chaque adolescent a deux référents éducatifs, de façon à garantir une continuité de lien en cas d'absence de l'un ou l'autre. L'éducateur référent est l'interlocuteur privilégié de l'adolescent. Il est chargé du suivi du projet éducatif individuel et participe à la recherche et la mobilisation des moyens utiles à la mise en œuvre de ce projet. Il centralise et diffuse les informations concernant le jeune, il interpelle l'équipe et tous les acteurs concernés par le suivi du projet. C'est l'éducateur référent qui prépare et rédige les rapports de synthèse.

Le projet éducatif relève d'une action concertée et collective entre tous les partenaires et les acteurs. Le projet de l'adolescent s'élabore **pour lui et avec lui**. Il s'appuie sur les parents, les éducateurs de milieu ouvert, les différents partenaires du soin et de l'éducation nationale, selon les orientations et attentes du Juge des Enfants.

L'éducateur référent est également celui qui accompagne la parole du jeune et assure les relations avec la famille et les différents partenaires. Il veille au respect du calendrier : audiences, synthèses, rapports éducatifs, droits de visite et d'hébergement, rendez-vous, stages, etc.

Des rencontres régulières formelles ont lieu entre le mineur et le référent : bilan, recadrage, projet, évaluation, etc. Le projet de l'adolescent c'est à la fois l'accès au droit, la protection, l'accompagnement scolaire et/ou professionnel, la santé, la culture, le sport, etc.

Par ailleurs une maitresse de maison est également référente de chaque adolescent. De par ses actions, la maitresse de maison transmet des savoirs utilisables dans la vie quotidienne. Elle sensibilise les jeunes à la gestion budgétaire, les stimule à progresser vers l'autonomie et opère un travail de proximité en ce qui concerne l'hygiène corporelle et vestimentaire. Elle est à leur écoute pour ce qui concerne les petites difficultés du quotidien.

Ce rôle éducatif revêt un aspect plus « maternant » que celui des éducateurs car centré autour de la gestion du quotidien. Elle prête une oreille attentive aux jeunes afin de les rassurer tout en posant un cadre bienveillant.

Par ailleurs du fait de la nouvelle implantation géographique de l'établissement et au regard des besoins repérés en ce qui concerne le travail de partenariat et de réseau, un travail de référence par thématique a été mis en place. Il s'agit ainsi de centraliser des informations, d'apporter un appui technique au reste de l'équipe et d'assurer une coordination des actions. Véritables personnes ressources, chacune dans leur domaine, elles sont plus à même de développer de nouveaux partenariats et promouvoir des actions visant l'ensemble des jeunes. Leur action se situe dans une dynamique associative, grâce à une synergie avec d'autres professionnels des autres services avec qui ils peuvent partager leur expertise et s'enrichir mutuellement de leurs pratiques, parfois inspirantes.

Les thématiques repérées sont :

- ✓ Loisirs/culture/sport
- ✓ Santé
- ✓ Emploi/formation/scolarité

4. La dimension collective

La dimension collective est primordiale et ne doit pas s'opposer à la dimension individuelle. Elle doit être pensée comme un levier dans les interventions auprès de groupes d'adolescents. La MECS, lieu de vie et d'apprentissage collectif doit permettre d'acquérir les bases d'une citoyenneté respectueuse d'autrui et des règles. La MECS se doit de proposer différents espaces de travail collectifs aux adolescents. Des ateliers de jeux de sociétés, réunions d'échanges et de débats thématiques, groupes de paroles, conseil de vie sociale, temps d'échanges sur les règles de vie et le quotidien, séances d'informations collectives sont des outils permettant de répondre aux besoins d'expression des adolescents. Ces espaces ont pour objectifs de favoriser et de stimuler le potentiel individuel de chacun, de favoriser l'ouverture, la rencontre, les échanges, les connaissances, le lien social, la solidarité, le partage de valeurs. Le collectif permet de partager des émotions et de fabriquer des souvenirs qui enrichissent, accompagnent et soutiennent les jeunes dans leur cheminement pour devenir des adultes.

5. Les entretiens individuels

*« C'est par l'écoute de ce que l'autre transmet que nous lui démontrons respect et estime ».*¹

Des entretiens individuels sont réalisés régulièrement entre le jeune et son référent, et à la demande de chacun, pour faire des bilans et acter les évolutions de sa situation personnelle / familiale, de ses difficultés relationnelles, de la mise en place de son projet. Ces entretiens peuvent être formels ou informels selon la teneur des échanges. Confidences, état des lieux de la situation, évolution ou évaluation du projet, sont autant de sujets qui peuvent être abordés. En cela, ils peuvent avoir lieu dans un espace dédié (le bureau des éducateurs ou la salle de réunion par exemple) ou au contraire sur l'espace de vie de l'adolescent, comme la salle à manger ou la salle télé. Peuvent être associés à ces entretiens les parents et/ou les référents MDD. De la même façon des entretiens réguliers ont lieu avec le chef de service éducatif. Il s'agit de faire des points de situation concernant le projet de l'adolescent (PAP) ou d'entretiens de recadrage si la situation le nécessite.

Dans tous les cas, il s'agit de proposer un espace de parole à l'adolescent afin de l'associer pleinement à son projet et qu'il soit acteur de la construction de son avenir. Cet exercice demande des compétences particulières puisque selon l'objectif poursuivi (accompagnement, aide, soutien, etc.) il faudra orienter les échanges et se trouver tantôt dans une position d'écoute, tantôt de conseil, et mesurer les enjeux et places de chacun, tout en prenant de la distance face aux événements du quotidien. Ces espaces sont source de projection, d'interprétation, lieux d'émotion, dont le professionnel devra se décentrer au maximum afin d'accueillir la parole de l'enfant de la façon la plus objective possible et de lui apporter des réponses adaptées à sa personnalité, à ses capacités cognitives, sa maturité affective, tout en gardant en tête l'objectif poursuivi.

¹ De l'éducation Spécialisée, Capul et Lemay, p. 205, éditions ERES.

En cela, l'entretien, quel qu'il soit, doit être à minima préparé. Sans ôter la spontanéité nécessaire, et inhérente à la vie quotidienne en MECS, il est essentiel de conscientiser la position à adopter.

IV. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Les adolescents sont orientés au titre d'une des mesures suivantes :

- Une mesure judiciaire au civil : Article 375 et suivants du Code Civil relatifs à l'assistance éducative (ordonnance de placement provisoire, jugement en assistance Educative),
- Une mesure judiciaire au pénal : Ordonnance n° 2019-950 du 11 septembre 2019 ratifiée par l'article 1 de la loi n° 2021-218 du 26 février 2021 relative à la justice pénale des mineurs
- Une mesure administrative : prononcée par le Conseil Départemental (accueil provisoire, tutelle d'état).

L'établissement fait l'objet d'une double habilitation exercée par le Conseil Départemental et la Protection Judiciaire de la Jeunesse, donc soumis à deux cadres réglementaires.

LE CADRE REGLEMENTAIRE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE :

- **Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).** Traité adopté par l'ONU en 1989 qui a pour but de reconnaître et protéger les droits spécifiques des enfants.
- **Loi du 7 février 2022 relative à la protection de l'enfant** est la dernière loi dernière en date. Cette loi dite « Loi Taquet » vise à améliorer le quotidien des enfants protégés, à mieux les protéger contre les violences et à augmenter les garanties procédurales dans l'assistance éducative.
- **Loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance.** Cette loi s'articule autour de trois objectifs : renforcer la prévention, améliorer le dispositif d'alerte et de signalement, diversifier les modes d'intervention auprès des enfants et de leur famille.
- **Loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 complétant la loi du 5 mars 2007** réformant la protection de l'enfance.
- **Décret n° 75-1118 du 2 décembre 1975 relatif à la protection sociale de l'enfance en danger.** Il donne au mineur émancipé ou au majeur de moins de vingt et un ans la faculté de demander au département un placement approprié ou une action éducative, lorsqu'il éprouve « de graves difficultés d'insertion sociale faute de ressources ou d'un soutien familial suffisant ».
- **Le schéma départemental de l'enfance et de la famille.** Il a pour objet d'apprécier les besoins de la population, de dresser le bilan du dispositif existant et d'en déterminer les objectifs de développement. Il représente la politique du département sur le territoire et définit les orientations prises en matière de prévention et de protection de l'enfance. En Haute-Vienne, ce plan quinquennal 2019-2023 est articulé autour de trois volets essentiels :

- Améliorer la gouvernance
- Optimiser les interventions en prévention et en protection
- Développer la notion de parcours
- o **L'Observatoire départemental de la protection de l'enfance**

Rendu obligatoire par la loi de 2007 réformant la protection de l'enfance et développée par la loi de 2016 relative à la protection de l'enfant, il s'agit d'un outil de pilotage au service des politiques publiques

LE CADRE REGLEMENTAIRE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE :

- o **Décret n° 75-96 de février 1975, protection jeune majeur - Ministère de la justice.** Le texte fixe les modalités de mise en œuvre de cette action. Toute personne majeure ou mineure émancipée « éprouvant de graves difficultés d'insertion sociale » a la faculté de demander au juge des enfants la prolongation ou l'organisation d'une action de protection judiciaire.
- o **Ordonnance du 11 septembre 2019,** qui crée la partie législative du code de la justice pénale des mineurs suite à l'abrogation de l'ordonnance de 45. Elle vise à simplifier et accélérer le jugement des mineurs délinquants et à renforcer leur prise en charge. Elle pose le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant et rappelle les principes généraux applicables à la justice des mineurs, à savoir :
 - o La primauté de l'éducatif sur le répressif
 - o La spécialisation de la justice des mineurs
 - o L'atténuation de la responsabilité en fonction de l'âge, l'âge de la majorité pénale restant fixé à 18 ans

L'ACTIVITE BORNEE PAR DES DOCUMENTS « CADRES » QUI SONT :

- o **Arrêté 2022-13** portant renouvellement d'autorisation valant habilitation au titre de l'aide sociale par le Conseil Départemental la Haute-Vienne et habilitation par la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. « La MECS est autorisée pour une capacité totale de 15 places pour des garçons de 14 à 18 ans, placés sur fondement de l'aide sociale à l'enfance ou celui des articles 375 à 375-8 du code civil. Jusqu'à deux places peuvent être occupées par des garçons dans le cadre du code de la justice pénale des mineurs. »
- o **Loi dite 2002-2 du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale** qui cadre les établissements et services sociaux et médico-sociaux dans le but de garantir les droits des personnes accueillies.

I. LES PROBLEMATIQUES DOMINANTES

1. Des difficultés éducatives

Les jeunes ont souvent des parcours marqués par de longs placements institutionnels, des ruptures de parcours liées à leur propre difficulté ou à l'épuisement des solutions proposées. Ils proviennent majoritairement d'un environnement social défavorisé, à risque, où les parents cumulent un ensemble de difficultés ne leur permettant plus d'être en capacité de garantir le développement de leur enfant dans les meilleures conditions (relations familiales conflictuelles ou inexistantes, troubles psychologiques ou problèmes d'addictions, situations professionnelles fragiles, environnement précaire, etc.). Le climat familial à l'origine de la séparation du jeune et de ses parents (négligences, maltraitements, carences affectives et éducatives, etc.) est générateur chez les adolescents placés de souffrances psychiques, de mal être, d'agressivité et de traumatismes qui reflètent une réelle instabilité. Le milieu socio-culturel joue également un rôle prépondérant dans le risque de décrochage scolaire. Les adolescents déscolarisés ont pour la plupart perdu confiance en l'école. L'adolescence est par essence un remaniement brutal/complexe psychologique et identitaire, une phase de construction souvent délicate qui nécessite d'être soutenue. Les difficultés identitaires qui en découlent sont exacerbées par le parcours de vie antérieure et les insécurités de l'enfant. Souffrant de manquements affectifs, les adolescents sont en quête de liens avec l'adulte, d'écoute, mais l'entrée en contact se fait souvent par le prisme des émotions qui sont peu maîtrisées. Cela est générateur de frustrations importantes et d'une ambivalence entre le statut d'enfant et l'envie d'accéder à une forme de liberté.

Ce sont pour beaucoup des enfants carencés en recherche permanente de confrontation et de réassurance.

Pour les Mineurs Non Accompagnés (MNA), se rajoutent les difficultés d'ordre culturel, qui nécessitent un étayage pour l'acquisition de certains apprentissages, de savoir-être et de codes sociaux ou sociétaux. Par ailleurs, ce public fait face à une problématique majeure de déracinement et souvent aux prises de multiples traumatismes du fait, entre autres du parcours migratoire.

Les spécificités culturelles doivent être prises en compte tout en accompagnant ces adolescents pour qu'ils trouvent leur place dans la société française.

2. La souffrance psychique

Une des problématiques clairement identifiées est celle de la prise en charge de la santé mentale. Force est de constater que celle-ci occupe une place importante parmi les difficultés rencontrées par les jeunes.

L'établissement a toujours accueilli des adolescents difficiles qui ne trouvent de place nulle part et pour qui la famille, les services sociaux et les institutions ne parviennent plus à trouver de solution. Des jeunes qui présentent des troubles du comportement mais qui ne relèvent pas d'une déficience intellectuelle sont orientés sur la MECS.

Leur histoire est toujours marquée par l'absence de repères, de référence, de culture. Ils ignorent les lois, sont en dehors des réalités du quotidien, des rythmes qui régulent la vie et le travail. Il leur est difficile de comprendre leur « décalage », en quoi ils sont exclus et d'imaginer une sortie de crise. Le soin est alors un sujet inéluctable, non tant par le nombre de situations rencontrées, mais par la difficulté dans les réponses à apporter. L'accompagnement demandé aux professionnels est intense voire énergivore. Ceci est d'autant plus prégnant que la collaboration avec le corps médical est parfois longue et complexe.

Dans le cas des mineurs non accompagnés, les violences subies dans leur pays d'origine ou lors du parcours migratoire a souvent de lourdes conséquences sur leur développement psychologique. Il faudra alors les accompagner vers le soin et/ou la verbalisation afin d'entamer une dynamique d'intégration. Ces difficultés se caractérisent par une forme de désespérance avec un fond dépressif. Toutefois, l'aspect thérapeutique peut être difficile à mettre en place malgré la gravité des violences parfois subies. Le fait, pour certains, d'avoir été victimes de violences, de traumatismes physiques et/ou psychologiques, peut engendrer mutisme et refus de se soigner. Cette résistance au soin doit être identifiée par les professionnels, pour adapter l'accompagnement et aider les jeunes à la dépasser.

3. Des comportements addictifs

Certains jeunes s'adonnent à différentes conduites à risques. Le constat a été fait que quasiment la moitié des jeunes consomment du cannabis et que certains d'entre eux consomment également de l'alcool.

Au quotidien, ces consommations peuvent altérer l'humeur, la pensée et la perception de ce qui les entourent. Cela génère une instabilité émotionnelle et comportementale. Elles entravent l'évolution des jeunes au quotidien, que ce soit dans leurs projets professionnels ou scolaires comme dans leurs motivations quotidiennes. Ces consommations, qu'elles soient récréatives ou addictives peuvent traduire des problèmes complexes relatifs à l'histoire du jeune, à celle de sa famille, à l'environnement, à la structure scolaire ou professionnelle qu'il fréquente. Cependant, ces comportements n'appartiennent pas seulement aux jeunes accueillis à la MECS, ils sont aussi le reflet d'un phénomène sociétal qui touche un pan de la jeunesse actuelle. Ces conduites addictives sont aussi un vecteur d'appartenance hors cadre sociétal.

Elles peuvent aussi se manifester par une dépendance aux réseaux sociaux (et à internet de façon globale), aux jeux (vidéo et/ou d'argent), à la consommation d'une manière générale, au sexe, etc.

Cela donne accès à des contenus qui placent l'enfant dans un monde d'adulte où il va trouver des images et des messages qui peuvent être déstabilisants, vecteurs de fausses représentations de la « vraie vie », ce qui l'inscrit dans une sorte de monde virtuel.

II. DES BESOINS SPÉCIFIQUES

Le dénominateur commun à l'ensemble des jeunes accueillis repose sur le fait qu'ils nécessitent tous, en premier lieu, une prise en charge permettant d'assurer leur protection. D'une manière globale, on peut caractériser les adolescents reçus comme tous placés pour être soustrait à un environnement source de carences et/ou violences quelle que soit leur nature. Les mineurs présentant un « syndrome d'abandon » sont donc assez présents au sein de la MECS du fait notamment des troubles de l'attachement vécus dans leur prime enfance. La cellule familiale n'ayant pas réussi symboliquement à être suffisamment sécurisante pour l'enfant, ce dernier ne peut se construire dans un lien social sécurisant. Ils vont donc avoir une importante propension à la répétition du rejet ou aux mécanismes d'auto-sabotage. Ces enfants ont donc tendance à être assez instables dans l'investissement de leur relation aux adultes. Ces allers retours permanents entre demande/rejet font partie intégrante du travail à la MECS dans le besoin de réassurance et de sécurisation de ces enfants. Il va être important pour les adultes de pouvoir accueillir ces mouvements perpétuels et de s'adapter sans cesse, pour répondre au besoin profond d'ancrage et de vérification à l'adresse des adultes.

1. Besoins de protection

Il représente le premier besoin, dont l'objectif est de pourvoir aux besoins de sécurité matérielle et affective en offrant aux jeunes un hébergement et un accompagnement éducatif. Au regard de leur parcours de vie, les adolescents ont besoin d'un lieu de répit afin de reprendre possession de leur projet de vie. Il s'agit de sécuriser le présent pour leur permettre de mieux appréhender leur futur. Le cadre offert doit se montrer contenant et sécurisant, propice à rassurer l'adolescent et lui permettre de reprendre confiance en lui et en l'adulte. Il s'agit d'apporter un cadre pour instaurer des repères, de poser les limites qui doivent leur permettre de les remettre à leur place d'enfant, tout en les responsabilisant. Les jeunes ont bien souvent une méconnaissance du fonctionnement de leur environnement et devront être accompagnés par un professionnel sur le plan de la vie quotidienne et dans la gestion du logement dans une perspective d'autonomisation.

2. Besoins de soins

L'histoire familiale, les carences affectives et éducatives dont ils ont été victimes, peuvent être à l'origine d'une détresse psychique qui nécessite une prise en soin afin de leur permettre de se reconstruire ou tout au moins d'apporter des clés de compréhension pour pouvoir avancer. L'impact des violences intrafamiliales a souvent des conséquences en termes d'adaptation psycho-sociale ainsi que sur le développement psychologique. Il est important que les violences subies soient reconnues pour ne pas enfermer l'enfant dans l'éternelle victime. Les conséquences comportementales induites par les violences impactent les relations humaines et peuvent obérer leur

capacité à s'adapter aux règles et à s'insérer dans un collectif, ce qui nécessitent un long travail d'écoute et des réponses spécifiques.

3. Besoins de considération

Comme tout être humain, l'adolescent a aussi besoin d'être valorisé sur des tâches qu'il a pu réaliser, sur la manifestation d'un comportement positif. Il est important de le complimenter même sur des aspects parfois anodins, de lui accorder une place et de le regarder autrement que par le prisme des récriminations. Ainsi, la considération qui doit lui être accordée permet de favoriser le développement personnel et d'atteindre l'estime de soi. Il faut lui apprendre à respecter autrui et se respecter lui-même. L'importance de la prise en compte de sa parole va également être un enjeu majeur de cette considération ressentie. En effet, les enfants placés se sentent souvent déposés de leur propre vie, faite désormais d'injonction et où leurs actions leur semblent très limitées.

Des processus les enfermant dans un fatalisme associé à des risques dépressifs en découlent en cascade. Il est donc important de pouvoir les entendre et les accompagner dans leurs envies et non dans les projections des professionnels. Se décaler des injonctions dans lesquelles il est possible de s'enfermer en tant que professionnels fait partie intégrante du travail de l'équipe pour étayer les adolescents et leurs envies.

4. Besoins sociaux

Afin de favoriser son épanouissement, le jeune doit pouvoir entrer en interaction avec le monde qui l'entoure, créer des liens pour entretenir des relations avec les autres. Il est pour tous besoin d'accès à la culture, au sport et loisirs pour sortir du quotidien et faire des rencontres. La découverte d'un autre environnement, la construction d'un réseau s'avère extrêmement riche sur le plan humain et bénéfique pour favoriser le Vivre ensemble. Néanmoins, il nous appartient le rôle de développer la mise en relation avec leur environnement tout en s'assurant de la fiabilité des connections et la pertinence des liens.

Le besoin d'écoute et d'échanges en est un premier niveau. Il faut donc à la fois favoriser l'expression des jeunes et leur offrir une écoute bienveillante. En effet, le sentiment de solitude éprouvé par certains jeunes, et en particulier les mineurs étrangers, éloignés de leur pays et de leur famille, est générateur d'angoisse. Ce besoin de communication s'établit souvent au travers d'internet mais les jeunes ont aussi besoin de contacts physiques avec d'autres groupes de jeunes, c'est pour eux l'occasion de s'immerger dans un groupe de leur âge et vivre leur adolescence.

Aussi, les jeunes manifestent souvent le besoin de se déplacer pour entretenir des liens sociaux et pour accomplir les démarches inhérentes à leur vie quotidienne. Le plus souvent accompagnés, certains peuvent être en autonomie. Néanmoins, la nécessité pour certains de répondre aux sollicitations externes et de se soustraire un temps au refus de l'adulte se manifeste souvent par la fugue.

I. DES CONSTATS À L'ORIGINE D'UN PROJET REMANIÉ

Le diagnostic, posé ci-dessous, de l'évolution de la MECS à travers le temps, est à l'origine de la refonte du projet d'établissement afin d'adapter les activités et modes de prise en charge aux problématiques actuelles.

- **L'éloignement de la MECS à l'origine de difficultés d'accès à l'autonomie pour les jeunes et d'isolement pour l'établissement.** L'éloignement de Limoges a pu être à l'origine de certaines difficultés dans la prise en charge des adolescents et a pu générer un certain isolement : accessibilité aux transports freinée, problèmes d'horaires décalés, d'organisation de la scolarité et des apprentissages, de la pratique des activités extérieures...
- **Quel que soit l'âge, les jeunes accueillis n'ont pas l'expérience d'une vie familiale ordinaire, et manquent d'autonomie dans la vie quotidienne,** l'objectif est de travailler l'accès à l'autonomie fonctionnelle.
- L'hétérogénéité du public accueilli et des problématiques demande de revoir sous d'autres angles les modes de prises en charge. **Une multiplicité des problématiques des jeunes nécessitant des réponses adaptées et individualisées**
- **Une mission recentrée sur l'accueil des adolescents « classiques » hors MNA.** Depuis quelques années, des dispositifs dédiés pour l'accueil et la prise en charge de jeunes étrangers isolés, communément appelés les Mineurs Non Accompagnés, ont vu le jour sur le territoire départemental. Même si certains, eu égard à leur profil et leurs difficultés, ont toujours leur place dans des dispositifs de la protection de l'enfance de type MECS, leur orientation doit désormais se réaliser prioritairement sur les dispositifs idoines. De ce fait, l'accueil de MNA en MECS tend à se réduire conformément aux consignes du Conseil Départemental.

Le nouveau projet de la MECS s'articule désormais autour des deux axes suivants :

L'inclusion de l'établissement dans la ville : déménagement des anciens locaux de Couzeix pour des locaux situés à Limoges afin de favoriser l'autonomie du jeune en bénéficiant plus facilement des ressources offertes par l'environnement urbain.

La gradation de la prise en charge : en fonction de l'âge et de la problématique du jeune, il s'agit de hiérarchiser le niveau d'accompagnement en fonction de la progression du jeune vers l'autonomie dans l'objectif de préparer au mieux sa sortie de l'établissement.

II- L'INCLUSION DANS L'ESPACE URBAIN

En août 2021, la MECS s'est installée à Limoges. A ce titre, la ville représente un pôle d'activités et de services, qui permet de faciliter l'accès aux droits fondamentaux des jeunes dans les domaines de la formation, de l'emploi, du logement, de la santé, des loisirs et de la culture. L'implantation dans la ville est aussi perçue comme une réponse à la mobilité des jeunes, leur garantissant une plus grande autonomie dans l'utilisation des transports en commun avec des correspondances plus régulières et des déplacements moins contraignants. De manière prégnante l'objectif est de favoriser l'insertion sociale des jeunes pour les préparer à court terme à « voler de leur propres ailes », être acteur de leurs projets (d'aujourd'hui et de demain).

III. LA DIVERSIFICATION DES MODES D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT : UNE OFFRE ORGANISÉE PAR PALIER

Le placement est une épreuve déstabilisante pour l'enfant ; il doit appréhender un environnement nouveau (souvent avec une mise à distance du lieu de vie familial), de nouveaux modes de vie, tout ceci avec des nouveaux acteurs du quotidien. La structure doit adapter et donc diversifier ses modes de réponses pour élargir ses moyens de prise en charge des jeunes confiés. L'installation dans de nouveaux locaux traduit également la volonté de transformer l'offre proposée sur le plan du cadre de vie, de réduire la taille des groupes accueillis en proposant des unités plus adaptées. L'organisation de l'établissement en palier permet d'apporter une réponse adaptable et façonnable aux potentielles évolutions des jeunes et des problématiques.

On distingue un **panel de trois niveaux d'accueils**, il s'agit de proposer des stratégies de prise en charge qui garantissent la continuité entre chaque étape du parcours des jeunes, de leur entrée sur l'établissement à leur sortie afin d'assurer une cohérence du parcours. **L'orientation** d'entrée vers tel ou tel niveau est tout d'abord fonction de l'âge du jeune, mais est aussi alimentée par l'évaluation de la problématique, du degré d'autonomie et de son état d'isolement. Des bilans intermédiaires d'évaluation du jeune et entre professionnels valident la progression d'un stade à un autre, ce qui aura pour mérite de rendre visibles les progrès.

Concrètement, si l'internat « classique » reste un mode d'hébergement privilégié pour les plus jeunes (14-16 ans) pour lesquels il y a besoin d'un environnement plus soutenant et protecteur, il n'est pas toujours adapté au profil des plus âgés et à leur niveau/besoin d'autonomie. Pour projeter des modes de réponses adaptés, il est nécessaire de différencier et spécifier l'accompagnement en fonction de l'âge des jeunes accueillis. En premier lieu, il n'est pas accessoire de rappeler que l'adolescence est une période de transition qui se définit souvent par le passage de l'enfance à l'âge adulte. Sur le plan physique et sur le plan des expériences de vie, l'adolescence est synonyme d'importants changements où le développement cognitif et psychologique se produit par palier et se construit en

fonction de la maturité. Enfin, une des différences majeures établie entre les 14-16 ans et les 16-18 ans concerne l'obligation scolaire qui s'applique en France pour tous les enfants jusqu'à l'âge de 16 ans révolus.

Nous avons donc construit une palette d'outils plus large, permettant une meilleure adaptation aux différentes problématiques rencontrées par les jeunes qui sont confiés et à leur âge.

Ainsi, **une gradation de l'offre** est préconisée ; elle prend en considération l'âge et l'autonomie progressive du jeune et est organisée selon plusieurs paliers :

1. Une unité de vie collective

Il s'agit de protéger les plus jeunes ce qui correspond à la première étape qui doit permettre de faire une première évaluation des capacités en terme d'autonomie avant d'accéder aux autres formes d'hébergement. Cette unité de vie se compose d'un hébergement collectif de 10 places, et propose un accueil sécurisant et contenant, rythmé par des règles de vie et des points de repères structurants tout en tenant compte des habitudes de vie du jeune. Elle dispose de 10 chambres individuelles réparties sur deux niveaux, d'espaces de vie commune : 2 cuisines dont une dédiée à la mise en œuvre d'ateliers ponctuels afin de permettre d'expérimenter la préparation de repas, 2 salles à manger, salle TV, salle de jeux, espace informatique, lingerie/buanderie. Il s'agit du point de départ de la prise en charge, un passage indispensable pour tous les jeunes admis sur l'établissement, quel que soit leur âge. Indépendamment de leur âge, y seront également logés :

- Les non francophones, qui rencontrent généralement des difficultés d'intégration, jusqu'à ce qu'ils soient en capacité de rompre avec la barrière de la langue,
- Les jeunes aux problématiques soins nécessitant un suivi proche.

Les jeunes bénéficient d'une présence adulte renforcée et en continu : éducateurs, maîtresses de maison, surveillants de nuit, personnel d'encadrement. L'éducateur travaillera sur les journées, les soirées, les week-ends. Il sera régulièrement secondé par les maîtresses de maison qui occupent un rôle essentiel d'accompagnement à la vie quotidienne des jeunes (tâches ménagères, vêtue, apprentissage d'une certaine autonomie...).

Ce niveau s'adresse aux plus jeunes, qui ont besoin d'une présence éducative intense et d'une continuité dans la présence d'adultes sur leur lieu de vie.

Pour les adolescents plus âgés il s'agira d'un premier accueil avec une évaluation de leur projet.

2. Une unité de vie collective d'apprentissage de l'autonomie

Composée de 3 chambres individuelles avec partage d'espaces communs (cuisine, salon, douche/toilettes), elle permet de préparer et d'accompagner à la majorité en offrant une autonomie encadrée.

Les modalités de prises en charge éducatives seront centrées sur un petit collectif, les professionnels s'efforceront d'assouplir leurs modes d'accueil et proposeront des prestations « sur-mesure » qui prennent appui sur les réalités de la vie quotidienne auxquelles les jeunes seront initiés. C'est le passage d'un statut d'enfant protégé à une logique d'insertion/intégration et de responsabilisation.

Il s'agira d'apporter une présence éducative sur le groupe pour permettre aux adolescents d'acquérir des compétences et des savoirs-faire, pour expérimenter collectivement un fonctionnement plus autonome au sein d'un espace de vie partagé. L'éducateur ou la maîtresse de maison interviennent pour accompagner les jeunes dans la gestion du quotidien : lister, organiser, anticiper et répartir l'ensemble des tâches nécessaires à la préparation des repas et à l'entretien du lieu de vie partagé. Cet accompagnement du quotidien est associé à une prise en charge individualisée en journée pour soutenir et accompagner les différents rendez-vous, démarches administratives et autres obligations. Le jeune est progressivement mis en situation d'être le principal acteur de son insertion dans le cadre du projet déterminé en amont. **Ces 3 chambres doivent favoriser l'implication et la responsabilité de chaque jeune vis-à-vis du collectif, sachant qu'une tâche non réalisée pénalise l'ensemble du groupe. C'est une nouvelle expérimentation du vivre ensemble.**

Ces chambres permettent une première étape de préparation à l'autonomie qui nécessitent un soutien dans l'organisation et l'apprentissage des autonomies. Elles les confrontent à une forme de cohabitation qui impose l'acceptation de certaines règles et engage la responsabilité de chacun à l'égard du groupe.

3. Une unité autonome pour une préparation à la sortie

Au nombre de 2, des studettes offrent une prise en charge dans des chambres avec kitchenette, et partage des douches et sanitaires. La studette constitue un premier espace où le jeune dispose d'un logement pour lui seul où il doit être suffisamment autonome pour gérer les aspects de sa vie quotidienne. La présence de l'équipe éducative à proximité permet de sécuriser cette étape dans l'accompagnement de la préparation à la sortie. Elle va soutenir le jeune dans sa progression, valoriser ses acquis et sécuriser la mise en œuvre du projet de sortie notamment concernant l'autonomie dans les démarches vers les dispositifs de droit commun auxquels le jeune pourra prétendre à sa majorité. Cette étape est une première confrontation au fait de vivre seul.

Dans le cas d'un passage vers les chambres en autonomie, l'adhésion du jeune et son implication durant son séjour sur l'unité de vie collective seront des éléments qui conditionneront cette progression. L'équipe éducative, définira cette orientation sur la base des compétences capitalisées par le jeune (vivre en autonomie, investissement dans

un projet stable, notamment). En tout état de cause, il conviendra de s'assurer de l'adéquation entre les objectifs du placement et l'orientation du jeune.

Chaque jeune éligible à un séjour dans ces chambres devra avoir une certaine capacité à gérer son quotidien : entretenir son espace de vie privé, les espaces de vie collectifs, gérer son hygiène, participer à l'élaboration des repas. En tant qu'acteurs de leur projet, ils s'inscriront de manière active dans la construction de leur parcours personnel.

Ce passage en secteur autonomie est un tremplin avant le logement individuel de droit commun. Ce collectif de deux personnes n'a de sens que si une certaine solidarité et bienveillance anime chacun des jeunes.

Ces studettes en autonomie permettent une dernière étape charnière dans la préparation à la majorité pour des mineurs qui ont encore besoin d'être soutenus, valorisés et rassurés avant d'accéder au statut d'adulte devant faire seul ses propres choix. Cela peut aussi être un SAS pour des MNA pouvant être orientés sur des dispositifs spécifiques à leurs problématique. Intégrer ce dispositif est à la fois une valorisation et une reconnaissance d'un comportement plus autonome et de prise de responsabilités.

Il offre :

- Un lieu d'expérience de la gestion de son quotidien (lever, coucher, hygiène, repas...),
- Un espace de vie avec plus de liberté en dehors de la présence constante des adultes,
- Un tremplin vers une réelle autonomie voire, pour ceux qui seront concernés, vers l'intégration d'un logement de droit commun.

LA NATURE DE L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT ET SON ORGANISATION

I. L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF

Les jeunes accueillis sortent souvent d'une situation de crise et ont besoin rapidement d'un accompagnement éducatif et psychologique renforcé. L'action éducative tient compte de l'ensemble des ressources que le jeune peut mettre en œuvre pour qu'il s'inscrive le mieux possible dans son nouveau milieu de vie, sans qu'il soit rattrapé par des caractéristiques d'échecs liées à son histoire ou à sa vie familiale. L'action éducative répond à chaque projet individualisé des jeunes et se construit (quand cela est possible) sur une collaboration avec les familles dans un esprit de sensibilisation à l'évolution de leur enfant, et ce, tout en cherchant à maintenir le lien parents enfants. Il s'agit d'un accompagnement dans la construction identitaire du jeune, qui doit lui permettre de (re)trouver sa place dans la société en lui permettant d'acquérir les codes sociaux et repères nécessaires pour en faire un citoyen de plein droit. L'accompagnement éducatif est sous-tendu par une écoute attentive et bienveillante, une observation fine et une analyse des situations propices à l'adaptation de l'action selon les besoins du jeune. Si

l'accompagnement doit permettre l'apprentissage du vivre ensemble, en revanche le non-respect des règles doit aussi être sanctionné, cela renvoie alors à la question de la frustration, de l'interdit et de la gestion des émotions. Le PPE (Projet Personnalisé pour l'Enfant) sert de base à tout acte d'accompagnement éducatif, ce dernier est réalisé par l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire et se base sur la complémentarité entre les différents professionnels. Il est élaboré autour de la notion de confiance et sur l'écoute de la parole du jeune. L'équipe travaille avec « la réalité » (réelle ou supposée) du jeune, avec les réflexions qui sont produites en réunion et qui tiennent compte des indications fournies par la psychologue. Le jeune est soutenu mais doit « faire sans laisser faire ». Sa situation est régulièrement évaluée lors des entretiens individuels, des réunions de synthèses ou des bilans d'évaluation. Cet accompagnement vise à permettre au jeune de :

- ✓ Prendre de la distance par rapport à sa problématique familiale,
- ✓ Trouver un cadre sécurisant et structurant pour développer des relations sociales positives et constructives,
- ✓ Être acteur de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un projet de vie qui le concerne pour aller progressivement vers une intégration sociale et professionnelle.
- ✓ Acquérir des savoir être pour favoriser le « vivre ensemble »

L'accompagnement éducatif s'appuie sur :

- La protection par une séparation temporaire ou définitive du milieu d'origine du jeune,
- La mise en œuvre d'actions multiples et coordonnées visant à favoriser l'autonomie et l'insertion,
- La prise en considération de ses difficultés et de ses besoins par une approche suffisamment souple pour qu'elle puisse être modifiée en fonction de besoins nouveaux.

II. L'ACCOMPAGNEMENT À LA VIE QUOTIDIENNE

La vie quotidienne est l'outil éducatif de référence sur lequel s'appuie l'équipe et qui permet au jeune d'acquérir ou de reprendre un processus de socialisation dont il a été momentanément exclu. L'organisation de la vie quotidienne est fondée sur une dynamique de groupe. Le « vivre ensemble » demande aux jeunes de prendre en considération l'espace collectif avec ses lois, ses règles, ses interdits, le respect des normes relationnelles, pour pouvoir retrouver des repères dans la vie quotidienne. L'accompagnement à la vie quotidienne se réalise à chaque instant de la vie dans l'établissement, il est soutenu par l'action des maitresses de maison, néanmoins chaque professionnel interagit sur cet aspect. Les maitresses de maison axent leur accompagnement autour de la gestion du logement, du linge, de l'hygiène, de la préparation des repas, des achats (courses, vêtements, etc). Leur présence au quotidien, du lever au coucher du jeune, est essentielle pour amener le jeune vers l'autonomie, le responsabiliser et travailler les apprentissages du quotidien. Les moments, d'observation, d'échanges et d'écoute, partagés, de

façon plus ou moins formelle, sont autant de temps pour pouvoir entrer en relation avec le jeune par un autre prisme, favoriser la mise en confiance et apprécier leur degré d'autonomie.

L'accompagnement du jeune dans son propre logement, espace privatif et intime, est aussi un support pour l'apprentissage de la citoyenneté. Quelles que soient ses problématiques, lui donner progressivement un statut de « locataire » est primordial à la réussite d'un parcours sans rupture, que ce soit dans la structure-même ou après sa sortie. Par ce moyen, les professionnels font en sorte que le jeune intègre tous les codes de notre société afin qu'il devienne citoyen, dans le sens où il appartient à la vie de la cité et le statut de personne hébergée lui permet de se confronter à la notion de droits et de devoirs.

L'objectif de l'accompagnement est de permettre à ces jeunes de grandir sereinement, chacun au rythme qui est le sien et d'accéder progressivement à des responsabilités qui restent en rapport avec leur âge et leur développement personnel. La socialisation de ces jeunes se construit à travers leur participation active à la vie collective au sein du groupe (tâches ménagères, confection de repas, groupes de paroles...). L'équilibre est recherché entre les temps formels (lever, repas, école, stage...) et les temps plus informels (sorties, détente, activités extérieures,..).

III. L'INSCRIPTION DANS UN PARCOURS DE FORMATION

Généralement tous passés par un décrochage scolaire, certains jeunes relèvent pourtant de l'obligation de scolarité. Quand ils sont restés déscolarisés durant de longues périodes, l'inactivité a souvent des conséquences néfastes sur leur évolution, une errance physique mais également psychique s'installe, et pour lesquelles des solutions seront à organiser en fonction de leurs difficultés. Il s'agit d'encourager, de soutenir, et d'accompagner le jeune dans son projet quel qu'il soit, professionnel ou personnel, en l'aidant à cheminer afin que cela fasse sens pour lui et qu'il soit en capacité de s'en saisir.

Pour répondre à cet objectif, le Référent Insertion Professionnelle, identifié comme la personne ressource tant en interne auprès de ses collègues et des jeunes qu'en externe auprès des différents partenaires, a pour missions de :

- Participer à la définition d'un projet d'insertion qui se construit en coopération avec le jeune, sa famille et le référent en corrélant tous les éléments et tous les acteurs,
- Définir les étapes pour atteindre les objectifs du projet du jeune
- Participer aux évaluations des projets des jeunes en lien avec son référent et l'équipe pluridisciplinaire,
- Sensibiliser le jeune aux règles du monde du travail et de l'entreprise, travailler l'image de soi (savoir être, présentation, communication)
- Rechercher et développer un réseau d'entreprises partenaires (employeurs, terrains de stage),
- Aider dans la recherche d'entreprise (contrats qualifiants, stages) en apprenant aux jeunes à mobiliser le réseau local à disposition,

- Transmettre les informations nécessaires aux entreprises sur les situations des jeunes accueillis et sur leurs éventuelles problématiques administratives,
- Assurer le suivi des jeunes dans le monde de l'entreprise (rencontres avec les employeurs, bilans intermédiaires réguliers),
- Être l'interface entre l'institution et les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle (mission locale, pôle emploi, cité des métiers, Cap emploi, CIO, CFA...),
- Accompagner les jeunes sur des ateliers de soutien scolaire et aide aux devoirs proposés en externe et/ou en interne par les bénévoles et volontaires en service civique de l'établissement. Cette action complète celle des établissements scolaires et des intervenants périscolaires, et apporte la réponse interne aux jeunes qui n'en bénéficient pas en externe.

Les jeunes sont accompagnés dans la construction d'un parcours de formation afin de déterminer leurs souhaits mais aussi les freins éventuels et leurs forces. Il s'agit donc de clarifier un projet professionnel et de baliser les différentes étapes de sa mise en œuvre. Cet axe se développe en corrélation avec les autres actions éducatives afin de leur permettre de mieux appréhender le monde du travail, ses codes et ses obligations et ainsi favoriser leur employabilité et adaptabilité au monde de l'entreprise.

IV. LE SOUTIEN A LA SANTE ET EN PARTICULIER L'AIDE À LA RECONSTRUCTION PSYCHOLOGIQUE

1. L'accès aux soins

Afin de favoriser l'accès aux soins et la prise en charge des jeunes, nous nous appuyons sur le Parcours Santé Protégé qui permet la réalisation, dès l'entrée dans l'établissement, d'un bilan de santé global. Il s'agit d'un dispositif géré par la PTA 87 dont les objectifs sont :

- ✓ Faciliter l'accès aux soins des adolescents accompagnés en protection de l'enfance
- ✓ Permettre des soins et des prises en charge individuelles adaptées aux besoins en santé, somatiques et en santé mentale, globales et pluri-institutionnelles, afin d'en renforcer la cohérence et l'efficacité
- ✓ Assurer une traçabilité des besoins et du parcours de l'adolescent en matière psycho-sanitaire, condition nécessaire pour permettre une continuité dans la prise en charge à l'âge adulte
- ✓ Sécuriser les sorties d'hospitalisation
- ✓ Améliorer les connaissances des professionnels de santé et des acteurs de la protection de l'enfance sur la maltraitance et leurs conséquences sur la santé.

L'accès au soin, de façon globale, constitue un axe majeur dans la prise en soin du mineur et un levier pour assurer la promotion de sa santé. Par ailleurs, un rapprochement avec divers acteurs de la santé à proximité de

l'établissement (Médecins, Infirmiers, Kinésithérapeutes, Pharmacie...) assure une meilleure prise en charge et facilite les échanges.

2. Le soutien à la santé mentale

L'établissement bénéficie d'une psychologue, à temps partiel, qui peut participer aux réunions projet et de synthèse, selon son temps de travail. Elle apporte un premier regard en repérant les manifestations comportementales les plus critiques. Son intervention s'articule de la façon suivante :

- ✓ Elle se présente à chaque jeune, une fois l'admission prononcée, au cours d'une première prise de contact qui peut permettre en outre d'établir un avis général sur l'état psychologique,
- ✓ Elle assure par sa présence dans l'institution un étayage et une écoute différente et bienveillante à l'égard des adolescents, qui favorise si besoin la mise en relation avec les différentes structures de soins (CMPP, Equipe Mobile, Psychologues, etc.),
- ✓ Elle apporte un regard technique à l'équipe sur des fonctionnements psychologiques, cognitifs et de personnalité, pour l'aider à comprendre les problèmes et à accompagner le mieux possible.

La psychologue s'inscrit dans une dynamique de travail d'équipe : les échanges autour des problématiques des jeunes permettent de s'appuyer sur les ressources de chacun.

Compte tenu des délais de prise en charge par la pédopsychiatrie et du fait que tous ne relèvent pas de cet accompagnement, la psychologue peut amorcer un début de soutien et un étayage auprès du jeune afin de limiter une dégradation de son état. Ainsi, en travaillant à la déconstruction des idées reçues sur ce métier auprès du jeune, elle lui permet d'envisager cet accompagnement qui pour beaucoup est à l'origine de nombreuses réticences.

La psychologue permet en étant à leur côté sur des temps de vie quotidienne, d'être au plus juste de leur temporalité et de pouvoir répondre à leur besoin d'immédiateté. Répondre à cela, c'est leur permettre ensuite de reprendre une introspection et alimenter des questionnements plus posément et avec recul.

Elle permet de nourrir au sein de l'équipe, une réflexion sur les comportements et les problématiques des adolescents pour envisager un ajustement et une prise en compte des individualités de chaque jeune accueilli.

3. L'éducation et la prévention en santé

Différentes actions en matière de prévention des risques et à visée informative sur divers sujets sont régulièrement impulsées, animées par les professionnels ou bien en faisant appel à un intervenant externe spécialisé. A titre d'exemple, les actions suivantes sont régulièrement proposées aux jeunes :

- ✓ Sexualité et IST avec l'association Entr'AIDSida
- ✓ Hygiène et alimentation avec le service prévention de la CPAM

- ✓ Hygiène bucco-dentaire avec le service prévention de la CPAM
- ✓ Addictions (cannabis, réseaux sociaux...) en lien avec France Addiction

Ces actions permettent d'apporter des éléments de connaissances sur des sujets identifiés, des réponses concrètes aux questions que peuvent se poser les adolescents qui traversent une période de transformation physique et psychologique intense. Elles doivent favoriser l'acquisition de nouvelles habitudes pour préserver le capital santé ou améliorer l'état de santé par une prise en soin adaptée. L'éducation à la santé doit contribuer à une meilleure compréhension et adhésion à des offres de soins physiques et psychologiques

4. La participation et l'expression du jeune, un levier vers la citoyenneté

a. L'information

Il s'agit d'un axe important dans la sensibilisation des jeunes au fonctionnement de la société, aux codes et règles à capitaliser pour favoriser une meilleure adaptation sociale dans leur vie d'adulte. Tout au long de l'année, une programmation mensuelle, de différents temps collectifs sur des thématiques diverses est proposée en collaboration avec des associations partenaires. Des thématiques récurrentes sont développés tout au long de l'année sous forme de temps d'échanges collectifs, d'ateliers : la santé, la sexualité, la vie quotidienne (gestion d'un budget, citoyenneté), les conduites addictives, le rapport aux écrans...

Ces temps peuvent être animés par les travailleurs sociaux, un volontaire en service civique, des partenaires extérieurs. Ils peuvent être mutualisés avec d'autres services de l'association.

b. Des activités de loisirs et culturelles

Cette action vise la socialisation et l'autonomisation des jeunes. Elle s'organise autour d'activités de loisirs, sportives, culturelles. Bien plus que de simples activités occupationnelles, ces moments favorisent un mode d'échange différent entre les jeunes et les éducateurs, rompent l'isolement et sont vecteurs de lien social. Ces temps permettent de porter un autre regard sur les jeunes, de les voir dans un autre contexte et de voir comment ils s'y adaptent, ils aident à poser une évaluation et identifier d'éventuelles difficultés. Ces temps permettent de faire sortir les jeunes de leur quotidien et de partager un moment de plaisir. Pour les MNA, ils sont autant de moyens pour leur permettre d'échanger des savoirs, découvrir la culture française et comprendre la société d'accueil et promouvoir l'interculturalité. L'établissement bénéficie d'un ancrage associatif fort qui facilite les interactions entre différents services et la mise en œuvre d'activités transversales. A titre d'exemple, ont été organisés : des sorties ludiques à la neige en hiver, des journées de visites de sites touristiques et culturels d'été, des visites de lieux de culture tels que musée ou théâtre mais aussi l'accès à des spectacles par le biais d'une convention avec la Ville de Limoges et

son dispositif « Passerelle Culturelle », enfin des sorties et spectacles sur des festivals tels que Africajarc, festival des Francophonies.

c. L'expression et la participation des jeunes

La Loi 2002-02 a institué un droit pour les usagers à participer au fonctionnement de l'établissement. La participation des enfants et de leurs parents à la vie institutionnelle des établissements et services, sous la forme d'un conseil de la vie sociale ou d'un groupe d'expression, offre une réelle plus-value au fonctionnement de l'institution et accroît la qualité de l'accompagnement. Cette participation ne concerne pas uniquement la mise en place d'un Conseil de la vie Sociale (CVS) mais doit être transversale et permettre d'aborder tous les sujets relatifs à la vie collective. La participation individuelle des jeunes et de leurs représentants légaux est effective en ce qui concerne l'élaboration des projets d'accompagnement personnalisé (PAP). Par ailleurs, diverses activités permettent de promouvoir l'expression des jeunes et sont autant de moment pour recueillir la parole des jeunes, les laisser s'exprimer et ainsi verbaliser leurs difficultés. Ils permettent également l'émergence d'une dynamique collective et sont des lieux d'apprentissage de la citoyenneté. Plusieurs temps forts existent :

Le Conseil de vie sociale, appelé Conseil des Jeunes : Lorsque le CVS (Décret n°2004-287 du 25 mars 2004) n'est pas mis en place il est possible d'instituer un groupe d'expression pour les usagers ou toute autre forme de participation (art L.311-6.), qui intègre à la fois le recueil et la consultation des personnes accueillies sur toutes les questions qui concernent l'organisation ou le fonctionnement de l'établissement. Le conseil des jeunes se réunit une fois par trimestre, il donne donc la possibilité aux adolescents de s'exercer à l'apprentissage de la citoyenneté par l'exercice d'une prise de parole dans un cadre collectif. Par ailleurs, cette instance donne aussi à chacun l'opportunité de représenter ses pairs, de développer la responsabilité individuelle et collective, l'apprentissage du vivre ensemble, l'appartenance institutionnelle et la cohésion sociale, tant au niveau des jeunes qu'au niveau des professionnels qui sont en activité. Le Conseil des jeunes peut donner son avis et faire des propositions sur toute question ayant trait à la vie et au fonctionnement de l'établissement. Ses objectifs sont les suivants :

- ✓ Introduire au sein de l'établissement une « démocratisation » en amenant les jeunes à participer à la prise de décisions et à devenir « responsables »,
- ✓ Créer des lieux de paroles et d'échanges afin d'apprendre aux jeunes leurs droits et leurs devoirs pour les aider à devenir des adultes capables de tenir un rôle et une place dans un réseau social,
- ✓ Ouvrir une dynamique de co-construction, où les jeunes deviennent acteurs et forces de proposition dans les prises de décision concrètes qui concernent la vie de l'établissement,
- ✓ Réguler et améliorer la vie de groupe.

Il peut se prononcer sur :

- ✓ L'organisation intérieure et sur la vie quotidienne,
- ✓ Les activités,
- ✓ L'animation socioculturelle,

- ✓ Les services thérapeutiques et/ou pédagogiques proposés,
- ✓ Les projets de travaux et d'équipements,
- ✓ L'entretien des locaux,
- ✓ L'animation de la vie institutionnelle,

Au-delà d'une réponse à une obligation réglementaire, il s'agit de permettre aux jeunes de s'exprimer, de prendre la parole et donc de favoriser l'affirmation de soi. Les actions menées dans ce cadre permettent également de consulter les jeunes sur le fonctionnement de l'établissement et de les impliquer dans la construction de leur projet de vie. Les différentes formes d'expression et de participation proposées sont autant d'outils qui favorisent les échanges et sont l'occasion de susciter le « vivre ensemble ». Ces temps doivent favoriser leur intégration future et permettre d'acquérir des compétences et savoirs.

5. L'accompagnement dans le maintien des liens familiaux

Le travail avec la famille est essentiel dans l'accompagnement proposé aux adolescents. Dans une vision globale et systémique, il est indispensable d'associer la famille au projet de l'enfant.

Les parents sont détenteurs de l'autorité parentale. A ce titre, l'établissement a l'obligation de prévoir un travail qui associe les familles à l'accompagnement proposé :

- ✓ Recueil des autorisations nécessaires,
- ✓ Accès à l'information concernant l'accompagnement de l'adolescent,
- ✓ Recueil et prise en compte du positionnement des parents.

Il est nécessaire de pouvoir mobiliser les potentialités des parents au service du projet de l'adolescent. A ce titre, il existe une mission de triangulation pour permettre aux relations de s'apaiser ou de se recréer.

Il est essentiel que les parents ne se sentent pas dépossédés de leur rôle, tout en travaillant, avec les référents éducatifs de milieu ouvert, sur les circonstances du placement, leurs difficultés, les questions de parentalité, dans l'objectif de faire évoluer la situation.

Ce travail avec les familles doit intervenir dès l'accueil. Dans la mesure du possible les familles sont invitées au premier entretien de présentation mais également, selon les situations, le jour de l'accueil physique de l'adolescent au sein de la Maison d'Enfants. Les échanges avec les familles sont réguliers. Des points d'étape sont réalisés par les éducateurs référents, entre autres par téléphone. L'objectif est de ne pas multiplier les interlocuteurs et de fonctionner de manière rassurante, pour eux mais aussi pour les adolescents.

Selon les situations, sous couvert des décisions judiciaires, des droits de visite et d'hébergement peuvent être organisés. Un calendrier est élaboré par le référent éducatif de la MDD, transmis aux familles, aux adolescents et aux référents éducatifs de la MECS.

En parallèle, des rencontres au sein de la Maison peuvent être organisées pour faire des bilans en présence des éducateurs référents (et du chef de service en cas de besoin).

Les familles sont invitées aux réunions de synthèse et associées au projet individualisé des adolescents.

6. La préparation à la sortie vers des dispositifs de droit commun ou un retour dans sa famille

L'anticipation et l'accompagnement à la sortie doivent éviter une rupture dans le parcours du jeune et maintenir le bénéfice d'un accompagnement renforcé pour ne pas anéantir tout le travail effectué durant la minorité de ces jeunes « placés ».

L'ARSL étant la structure porteuse du SIAO 87, des connexions peuvent s'opérer avec le dispositif AHI dans l'objectif de prévenir les ruptures de parcours des jeunes au moment de la majorité. La synergie entre les services et entre les pôles de l'ARSL est un élément complémentaire dans la mise en œuvre de la stratégie du projet de l'établissement. En effet, travailler en lien avec le SIAO représente une garantie supplémentaire, pour les jeunes qui auront besoin d'intégrer le dispositif AHI, d'initier des parcours d'accès à l'hébergement ou au logement. Plusieurs outils peuvent être mobilisés de type logements conventionnés ALT, sous-location à bail glissant, dispositif La Coloc', mesures d'accompagnement social type ASLL ou AVDL. La préparation à la sortie oblige à tenir compte du besoin réel de ces jeunes adultes à continuer d'être aidés, de leur incapacité, pour certains, à se prendre en charge seuls. Du fait de leurs placements, ils n'ont pas eu suffisamment d'espace et de temps pour « s'exercer » en comparaison avec des jeunes moins défavorisés. Tous évoluent vers l'âge adulte, majeurs bien sûr, mais bien souvent toujours considérés comme des adolescents.

Les paramètres suivants seront à considérer :

- ✓ Confrontation des jeunes à des difficultés d'insertion sociale, faute de ressource ou de soutien familial suffisant,
- ✓ Nécessité de consolider des apprentissages réalisés pendant leur temps de prise en charge MECS,
- ✓ Environnement familial peu propice à leur épanouissement ou inexistant (cas des MNA par exemple), dans lequel le retour n'est pas envisageable.

Il est essentiel d'aborder les modalités de sortie de l'établissement sous l'angle d'une logique globale. Dans le cas où le parcours se poursuivra dans le secteur de l'AHI, le lien entre référent du jeune et référent parcours SIAO devra être étroit, et permettre aux professionnels MECS de porter à la connaissance de ce dernier tous compléments d'informations/évolutions pouvant impacter, *a priori*, l'orientation future préconisée par le SIAO. Les dispositifs de droit commun poursuivent alors l'accompagnement vers le logement initié en MECS ; le relais entre les deux domaines s'opère sans rupture. Pour ces jeunes qui vont accéder au droit commun, référent du jeune et référent parcours SIAO sont amenés à se coordonner en amont et en aval des 18 ans, ce qui passe par une analyse partagée, organisée comme suit :

- Au cours des 3 mois précédents la majorité : un référent-parcours SIAO effectue le **diagnostic social** du jeune, lors de l'instruction de la demande SIAO et avant le passage du dossier en CPO (Commission partenariale d'orientation). Le partage d'informations avec le référent MECS éclaire la préconisation de l'orientation.
- Au cours des 3 mois suivant la majorité : le référent MECS est informé de l'orientation du jeune. Véritable retour d'expérience, cette étape permet de mieux appréhender les situations des jeunes qui arrivent à leur tour en fin de prise en charge.

La gradation des modes de prises en charge effectuées par la MECS s'inscrit dans un principe de cohérence et de continuité avec les parcours de l'AHJ. Le séjour en MECS permet aux jeunes qui accèdent au droit commun, d'être orientés idéalement vers un accès rapide à un logement autonome ou au moins vers des dispositifs adaptés en fonction des profils et des situations au moment de la sortie. Il n'existe aucun parcours type.

LES SUPPORTS DU TRAVAIL D'ÉQUIPE

Des outils permettent de repérer l'évolution du jeune tout au long de son parcours accompagné. Ils répondent au besoin de garder la mémoire des évaluations, des suivis et d'acter l'évolution de la situation du jeune.

I. LE PROJET POUR L'ENFANT PRÉALABLE À L'ADMISSION

Le **projet pour l'enfant (PPE)** est rédigé par l'ASE, sa rédaction peut l'amener à une orientation MECS. Une procédure s'engage alors en interne à la suite de la demande d'admission :

- ✓ En réunion d'équipe, le dossier du jeune est lu et discuté : l'âge, la situation familiale, l'objectif du placement et sa cohérence avec les modalités d'accompagnement proposées par l'établissement, le suivi médical, sont autant de critères étudiés. Si l'admission est acquise, le référent coordinateur de projet est présent et un entretien de pré-accueil est planifié. Tous les points à aborder le jour de cette rencontre sont listés.
- ✓ Le pré-accueil avec le jeune et ses représentants légaux se réalise en présence d'un cadre de l'établissement, du référent coordinateur de projet et du travailleur social du service gardien. Dans un premier temps, le jeune parle de son histoire, de ses attentes face à son placement et est incité à décrire son « projet ». Dans un second temps l'établissement et son fonctionnement lui sont présentés. Une visite d'une journée est programmée pour le jeune qui a la possibilité de partager un repas à la MAO.
- ✓ Le directeur (ou son représentant) décide quant à l'admission. Le jeune doit parallèlement informer de sa volonté d'intégrer l'établissement. Une date d'accueil est alors fixée, ou bien un courrier signalant le motif du refus est envoyé au prescripteur.

II. DE L'ACCUEIL A LA CONTRACTUALISATION

Les documents d'accueil sont remis au jeune et à sa famille lors de l'admission.

- ✓ **Le livret d'accueil** est remis au jeune et à ses représentants légaux lors de l'admission. Il explicite de façon ludique les règles de vie, les droits et les devoirs du jeune et pose le principe de la charte des droits et libertés.

- ✓ **Le DIPC** : La loi 2002-2 impose d'élaborer avec le jeune et son représentant légal un document individuel de prise en charge (DIPC). « Ce document définit les objectifs et la nature de la prise en charge, de l'accompagnement dans le respect des principes déontologiques et éthiques, des recommandations des bonnes pratiques professionnelles et du projet d'établissement ». Le DIPC détaille la liste des prestations offertes. Il s'agit d'un document comportant des engagements réciproques, permettant la négociation et mettant le jeune en position d'acteur. Ce document est censé recueillir l'adhésion du jeune et de ses représentants légaux. Le DIPC est encadré par les obligations énoncées dans la mesure de placement et par les ressources et les moyens dont dispose la MECS pour effectuer sa mission. Il vise donc à expliciter et actualiser :
 - Les raisons du placement
 - Les objectifs individuels de la prise en charge
 - Les engagements de la personne accueillie
 - Les prestations les plus adaptées qui peuvent être mises en œuvre
 - Les mesures et décisions, administratives, judiciaires, médicales, thérapeutiques ou d'orientation prises
 - Les conditions et modalités de révision et de résiliation du document

Ce document est établi avec le concours du jeune, de sa famille et/ou de ses représentants légaux. Le jeune et ses représentants légaux après avoir pris connaissance du livret d'accueil, de la charte des droits et libertés et du règlement de fonctionnement participent à l'élaboration du DIPC qui est rédigé par le travailleur social référent. Le DIPC contractualise l'accueil de la personne, il est remis au jeune et à ses représentants légaux au plus tard dans les 15 jours qui suivent l'admission. Le DIPC est définitivement signé dans le mois qui suit l'accueil de l'adolescent dans l'établissement. Il est révisé tous les 6 mois soit à l'initiative du jeune accueilli et/ou de ses représentants légaux, soit à l'initiative de l'équipe du foyer, et donne lieu à la préparation d'un avenant le cas échéant. La résiliation de ce document peut s'effectuer à l'initiative des instances qui ont confié le jeune à l'établissement, à l'initiative de la direction de l'établissement ou à celle du jeune et/ou de ses représentants légaux.

- ✓ **Le PAP** : Le projet d'accompagnement personnalisé (PAP) définit les bénéfices attendus ou visés pour le jeune et les modalités pour y parvenir. Il s'agit d'établir avec le jeune et ses représentants légaux la mise

en œuvre de prestations. La concertation et la contractualisation imposent de fait la personnalisation de chaque projet. Il s'organise autour et par l'adaptation des prestations du service aux besoins et aux attentes du jeune. Il mobilise le jeune et ses parents à être accompagnés dans une démarche réfléchie. C'est une relation d'équilibre qui traduit la prise en compte du jeune et de sa reconnaissance dans un rôle actif dans son accompagnement en tant que sujet.

Le projet d'accompagnement du jeune est donc le pivot et l'élément essentiel de cohésion des intervenants et de la cohérence de leur action. Il se décline par l'élaboration d'un outil individualisé de planification et de coordination qui établit un lien entre les besoins et les attentes du jeune et de ses parents d'une part et les services de l'établissement d'autre part. Le PAP doit comprendre :

- Une projection vers l'avenir,
- Des objectifs mesurables,
- L'identification des moyens requis et des conditions de leur application,
- Des actions organisées de façon à favoriser l'accompagnement du jeune,
- Une évaluation des actions menées et des résultats obtenus.

Le PAP permet une évaluation des compétences psycho-sociales et de l'autonomie fonctionnelle du jeune sur plusieurs niveaux : administratif, santé, scolaire, professionnel, budget et gestion du quotidien. Cet outil est composé d'un double questionnaire qui est complété, d'une part, par le jeune et d'autre part, par son référent. La confrontation de l'auto-évaluation du jeune et de l'évaluation du professionnel favorise l'échange et les discussions, il permet l'identification des besoins.

Une part importante du projet d'accompagnement est également consacrée aux relations avec la famille, à la fréquence des rencontres et aux conditions des retours lors des séjours prolongés dans le milieu d'origine du jeune.

La possibilité d'avoir recours à un soutien psychologique et les modalités de cette mise en œuvre (lieu, fréquence) sont aussi détaillées dans ce document.

La contractualisation du PAP consiste à construire progressivement avec le jeune à partir de ses centres d'intérêt, de ses acquis et de ses potentialités une stratégie éducative permanente qui le responsabilise, le structure dans sa progression afin de l'amener à projeter son évolution future, jusqu'à une anticipation de la sortie.

- ✓ **Le règlement de fonctionnement** : synonyme d'engagement réciproque, Il définit les droits du jeune accueilli et les obligations nécessaires au respect des règles de vie collective au sein de l'établissement.

- ✓ **Le dossier du jeune** : Le dossier se compose d'un volet administratif et d'un volet informatique. Il constitue la mémoire des actions mises en œuvre pour et par les personnes. Le dossier prend en compte le respect du droit des personnes, le droit d'accès aux informations y figurant, le partage des informations utiles entre les différents professionnels dans le respect du secret professionnel et de la réglementation sur la protection des données (RGPD). Le volet administratif comprend les contrats et documents constitués lors de l'admission (la fiche de renseignements, le contrat de séjour et règlement de fonctionnement, le projet personnalisé, les documents spécifiques liés au statut des personnes...).
Le volet informatique comprend les comptes rendus des entretiens avec les personnes et les partenaires.

III- DES TEMPS DE RÉUNION FORMALISÉS

Plusieurs temps de réunion sous-tendent le travail des professionnels de la MECS.

Type de réunion	Contenu	Participants	Rythme
Réunion de service	Organisée en 3 temps : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Fonctionnement : questions liées au cadre général de fonctionnement de l'établissement ; ✓ Organisation : plannings, rendez-vous des adolescents, dispositions particulières de l'emploi du temps ; ✓ Situations individuelles : évaluation interdisciplinaire des situations de chaque jeune, ajustements, perspectives, etc. 	Ensemble des travailleurs sociaux : éducateurs et maitresses de maison - Un surveillant de nuit. Chef de service	Hebdomadaire : tous les mardis de 14h00 à 17h00
Réunion projet	Projet Individualisé : Réunion clinique autour d'une situation – élaboration du PAP Projet collectif : Réunion de travail autour d'une thématique déterminée	L'ensemble de travailleurs sociaux présents : éducateurs et maitresses de maison – La psychologue	Hebdomadaire : tous les jeudis, de 14h00 à 17h00 (alternativement selon les besoins)

Réunion de synthèse	Temps d'échanges sur la situation de l'adolescent, évaluation, bilan, mise en place de nouveaux objectifs éducatifs.	Référent éducatif, référent MDD, partenaires de la santé, de l'Education Nationale, parents.	A minima une fois par an. Selon les situations
Réunion surveillants de nuit	Temps d'échanges autour des problématiques liées au travail de nuit.	Les surveillants de nuit	Toutes les 6 semaines
Réunion maitresses de maison	Temps d'échanges autour des problématiques rencontrées par les maitresses de maison.	Les maitresses de maison	Toutes les 6 semaines
Réunion d'analyse de la pratique	Analyse d'expériences professionnelles présentées à un intervenant extérieur, psychologue de formation, afin de conceptualiser et enrocher les pratiques.	Educateurs, Maitresses de maison, psychologue	Mensuelle

LES PRESTATIONS FINANCIÈRES

Une allocation mensuelle est versée à chaque adolescent confié à la MECS. Il bénéficie de 60 euros de « vêtture », lui permettant de subvenir à ses besoins en matière d'hygiène : achat de vêtements, de chaussures, de produits d'hygiène, coiffeur, etc.

Chaque adolescent bénéficie également selon son âge d'argent de poche :

- ✓ Les adolescents de moins de 15 ans : 20 euros par mois,
- ✓ Les adolescents de 15 à 16 ans : 30 euros par mois,
- ✓ Les adolescents de plus de 16 ans : 40 euros par mois.

Par ailleurs, les adolescents en voie d'autonomisation se voient allouer un budget alimentation :

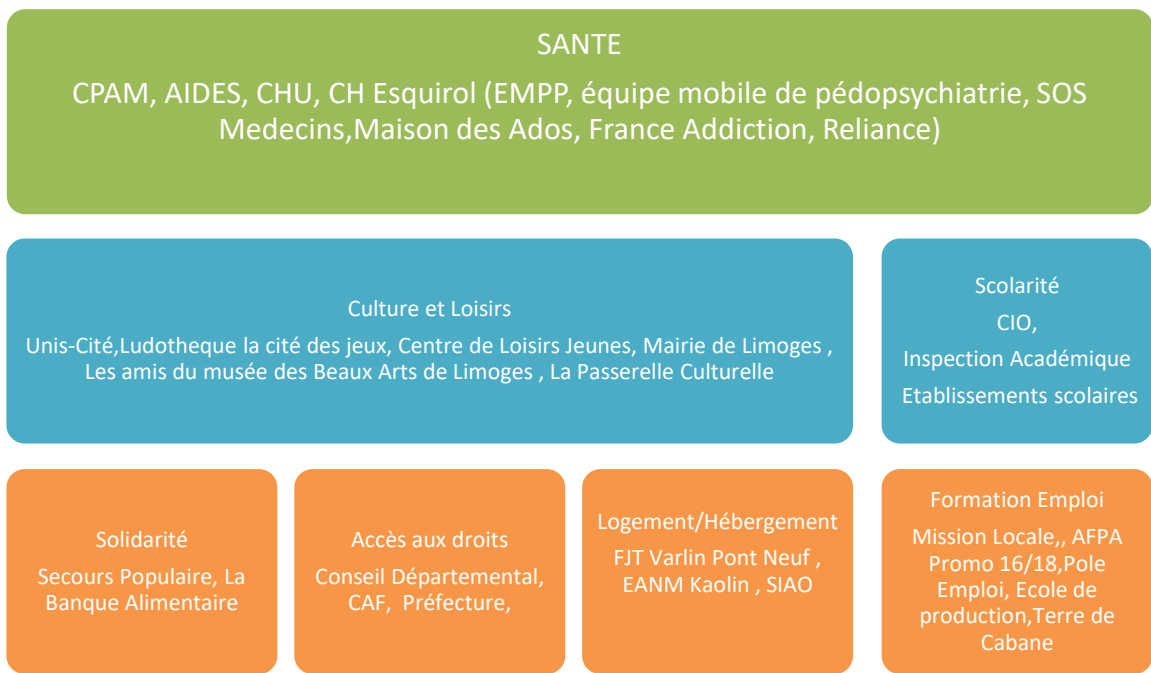
- ✓ 50 euros par semaine,
- ✓ 36 euros s'ils sont demi-pensionnaires ou apprentis.

Les adolescents sont accompagnés dans la gestion de leur budget. L'objectif est de les responsabiliser, de leur faire prendre conscience du coût de la vie. Il s'agit de leur permettre de mesurer les différents postes de dépenses afin de les prioriser. Au-delà de cette gestion concrète, les mineurs sont sensibilisés aux impératifs de la vie ordinaire. Par ailleurs, au regard du contexte actuel, c'est un levier pour aborder d'autres thématiques, à visée citoyenne, telles que la sobriété énergétique, l'écologie, le recyclage, etc.

L'établissement prend en charge les frais de restauration scolaire, les frais liés à la scolarité et les vêtements de travail. Concernant les activités de loisirs, une participation symbolique est demandée aux adolescents. Enfin, l'établissement participe au règlement des licences sportives (ou autres activités extra-scolaires) afin de favoriser leur inscription et leur ouverture culturelle.

LES PARTENARIATS ET L'OUVERTURE SUR L'ENVIRONNEMENT

Permettre l'insertion sociale progressive de ces adolescents passe aussi par un décloisonnement, une ouverture sur l'extérieur. Au quotidien, des partenariats sont mis en place afin d'impulser une vie sociale à l'extérieur des murs en faisant participer les jeunes à des activités de loisirs aussi riches que variées (sport, culture, activités de pleine nature...) ou à d'autres activités. L'ouverture de l'établissement passe par la recherche de nouveaux partenaires qui gravitent autour de l'environnement du jeune et qui vont lui permettre de découvrir d'autres modes de vie, d'entretenir de nouvelles relations, de se créer du réseau et d'enrichir sa vie sociale. Le rapprochement avec d'autres services de l'association est aussi une opportunité de faire se rencontrer des publics avec des problématiques différentes, des cultures différentes et donc être une source d'enrichissement. Des passerelles existent entre les professionnels de l'association et favorisent la mutualisation de certaines actions au profit des personnes accompagnées (sorties communes, action d'information...). Par ailleurs, ce rapprochement facilite la connaissance mutuelle des services et des activités, permet des échanges de pratiques entre professionnels, le partage d'information afin de développer ses connaissances réciproques sur une thématique, une problématique.



UNE DÉMARCHE QUALITÉ EN CONTINUE

L'établissement se situe dans une recherche continue d'amélioration de la qualité de ses prestations. L'évaluation interne transmise en septembre 2014 au Conseil Départemental avait pointé certains écarts dont l'analyse a été confirmée par le rapport d'évaluation externe transmis lui en décembre 2014. Depuis, des points faibles ont été résolus par des ajustements techniques, nécessaires mais ponctuels (redynamiser le système de bénévolat, construction du lien avec le SIAO, mise en place d'une gestion des réclamations et plaintes, déménagement pour des locaux plus adaptés et accessibles aux personnes à mobilité réduite, mise en œuvre du projet personnel individualisé.)

L'actualisation du projet d'établissement a réinterrogé les pratiques de l'équipe associée à la démarche et a permis de mettre en lumière la nécessité de mettre en place des actions correctrices afin d'améliorer la qualité des prestations et de la prise en charge des jeunes confiés.

Par ailleurs, ces axes de progrès résultent aussi de la consultation des personnes accueillies, partenaires, stagiaires et services civiques, bénévoles, et le service logistique et maintenance de l'Association.

Nous avons construit un questionnaire de satisfaction afin de développer différents axes de progrès. Ces questionnaires ont été envoyés et / ou transmis aux adolescents accueillis, à leurs familles, au Conseil Départemental, aux Maisons du Département, aux établissements scolaires, aux partenaires de la santé et des soins, de l'insertion professionnelle, des sports et loisirs, etc.

Les thématiques abordées étaient liées :

- A la qualité de l'accueil,
- A la vie des adolescents au sein de la Maison,
- Aux questions de communication (disponibilité, qualité des échanges, etc.),
- A la connaissance et compréhension du fonctionnement de la structure,
- Aux attentes liées au placement,
- Au travail de partenariat.

Sur 71 enquêtes envoyées, 17 réponses ont été reçues.

Globalement les adolescents semblent plutôt satisfaits de leur séjour à la MECS : ils regrettent de ne pouvoir faire davantage d'activités et trouvent certaines règles inadaptées, néanmoins, ils mettent en avant la qualité de la relation avec les professionnels et notamment leurs référents éducatifs.

Les parents qui nous ont fait un retour sont également plutôt satisfaits des échanges et de l'accueil de leur enfant. En ce qui concerne les MDD, là encore, les professionnels qui ont répondu ont mis en avant la qualité de la communication et de la coordination des échanges dans la construction du projet des adolescents.

Concernant les établissements scolaires, il est à noter que des progrès doivent être réalisés en matière de communication. Il faudra néanmoins tenir compte des impératifs auxquels l'établissement est soumis dans le cadre des missions de Protection de l'Enfance et pouvoir transmettre des éléments sans trahir le secret professionnel.

Dans cette optique, l'établissement a intégré un groupe de travail à l'initiative de la CNAPE afin d'envisager les relations Education Nationale et Protection de l'Enfance sous un autre angle.

Le déploiement dans les cinq prochaines années du projet de la MECS Pierre Sauvage nécessite de se concentrer sur des axes d'interventions prioritaires, récapitulés ici sous forme de fiches action qui mettent en exergue les objectifs à atteindre et les orientations stratégiques. Ces axes s'inscrivent parfaitement dans le plan d'actions qualité de la structure et constituent un levier pour l'amélioration continue de l'accompagnement offert aux adolescents.

CONCLUSION

Le projet d'établissement de la MECS reflète l'expression de la volonté de proposer une prise en charge adaptée à chaque situation en construisant un parcours individualisé et personnalisé du jeune. Ce projet a été l'occasion de faire un pas de côté par rapport aux pratiques professionnelles, de s'interroger ainsi sur le sens de l'accompagnement et surtout de faire évoluer le projet précédent. En effet, une année après le déménagement de l'établissement, il nous est apparu évident de remanier le projet en fonction de l'évolution du public, des politiques territoriales, afin d'accompagner les jeunes vers un devenir qui s'anticipe, se construit au quotidien sur des valeurs de laïcité, de respect et de citoyenneté. Enfin, le travail engagé autour de la réécriture de ce projet a permis de mettre en lumière des écarts et de réfléchir sur des axes de progrès nécessaires, qui seront régulièrement réinterrogés.

Le projet de la MECS s'inscrit plus globalement dans une cohérence associative grâce au développement d'échanges de pratiques professionnelles au bénéfice du jeune, de la mutualisation de projets entre services. Grâce à ces interactions qui permettent d'optimiser la prise en charge du jeune, c'est aussi les pôles d'activités qui gagnent en sens et en complémentarité, permettant une ouverture et un enrichissement mutuelle.

LES ORIENTATIONS ET ACTIONS À DÉVELOPPER

- ✓ Action 1 : Développer des actions en faveur de l'insertion professionnelle
- ✓ Action 2 : Renforcer l'accompagnement des jeunes face aux problématiques de soins
- ✓ Action 3 : Développer les actions menées autour de la scolarité
- ✓ Action 4 : Profiter de l'environnement urbain et des services offerts
- ✓ Action 5 : Favoriser la cohésion interservices et la création d'une identité collective associative
- ✓ Action 6 : Proposer un (des) espace(s) de convivialité et de socialisation
- ✓ Action 7 : Renforcer la participation et soutenir l'expression des jeunes
- ✓ Action 8 : Rechercher de nouvelles compétences
- ✓ Action 9 : Préparer la sortie

DEVELOPPER DES ACTIONS EN FAVEUR DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Constats

Le travail favorise à la fois la reconnaissance et l'intégration des individus dans notre société, il est un facteur d'insertion sociale pour chacun. La mise en activité est un choix pédagogique par l'établissement pour augmenter l'employabilité des adolescents. A travers un projet personnalisé, les jeunes accompagnés ont la possibilité d'être acteurs. Souvent déscolarisés, l'école n'est plus une source d'apprentissage. Les jeunes affichent la volonté de vouloir entrer dans la vie professionnelle ce qui peut représenter une opportunité en termes d'insertion professionnelle et donc de sortie. L'apprentissage est un des axes d'intérêt pour les jeunes. En matière d'ateliers de techniques de recherche d'emploi, de techniques d'entretiens etc., les ressources disponibles en externe sont souvent réservées aux personnes majeures et peu de solutions sont proposées pour les mineurs.

La finalité réside dans le fait de l'accompagner pour qu'il soit en capacité (immédiate ou future) d'accéder à une formation/à un emploi correspondant à son projet.

Objectifs et Modalités de mise en œuvre

- ✓ **Développer le dispositif d'insertion professionnelle et de mise en activité au bénéfice de l'employabilité des jeunes :**
 - Désigner un référent insertion professionnelle, commun à toute la structure (interface entre la structure et les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle).
 - Assurer le suivi des jeunes dans le monde de l'entreprise (rencontres avec les employeurs, mise en place de bilans intermédiaires).
 - Rechercher et développer un réseau d'entreprises partenaires (employeurs, terrains de stage) et s'informer des nouveaux dispositifs et des mesures d'aide à l'emploi et à l'insertion des jeunes.
 - Se rapprocher des CIP de l'association (CPH, CHRS, LAMNA) pour partager des informations et des pratiques afin de maximiser les possibilités d'insertion professionnelle.
- ✓ **Initier un parcours d'accompagnement individualisé :**
 - Développer le partenariat avec les compétences existantes à l'externe (convention Mission Locale, Tutorat/Club face...).
 - En complément de l'offre disponible en externe, animer des séances d'information et des ateliers collectifs (techniques de recherche d'emploi, techniques d'entretiens, utilisation d'outils multimédia...).
 - Promouvoir le système de Pair-Aidance (témoignage d'anciens jeunes confiés)

RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES FACE AUX PROBLEMATIQUES DE SOIN

Constats

La structure accueille des jeunes souffrants de difficultés psychologiques voire de réels troubles psychiatriques. Régulièrement les professionnels ont à accompagner des jeunes présentant des addictions à des substances diverses (alcool, drogues...) qui engendrent des troubles du comportement et ont des répercussions sur le plan somatique.

L'équipe pluri-professionnelle rencontre des difficultés récurrentes pour : conseiller, orienter, soutenir et accompagner les jeunes atteints de troubles de la santé mentale.

Objectifs et modalités de mise en œuvre :

- ✓ **Redéfinir des pratiques d'accompagnement autour du soin :**
 - Travailler l'acceptation des jeunes à se faire prendre en charge lors de problématiques de santé mentale, notamment en déconstruisant les préjugés socio-culturels grâce à la mise en place de nouveaux partenariats (France Addiction)
 - Savoir adopter une position sécurisante dans la chronologie de la prise en charge éducative, afin que les moments consacrés à la santé mentale ne soient pas perçus par les jeunes concernés comme une perte de temps, en mobilisant l'intervention régulière de partenaires extérieurs compétents dans le champ du soin et de la prévention pour apporter de l'information et faciliter l'acceptation du soin. (modif à surligner en rose)
 - Aider le jeune à sortir d'un discours de victimisation utilisé pour obtenir une aide, et travailler la construction d'une identité propre dans la projection d'un soi pérenne. Les professionnels doivent répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant en apportant un cadre, une prise en charge éducative sereine, bienveillante et adaptée. L'objectif est de créer un climat de confiance et permettre d'identifier le lieu d'hébergement comme un endroit ressource et sécuritaire.
- ✓ **Travailler en collaboration avec les structures de soin :**
 - Développer des partenariats et conventionnements avec les structures de soins et renforcer les liens déjà existants (recherche d'un médecin référent, CRESLI...).
 - Formaliser l'accueil du jeune par la psychologue et lui offrir un lieu d'écoute chaleureux
 - Sanctuariser des temps dédiés à de l'information collective en interne ou externe: ateliers de sensibilisation et de prévention sur l'hygiène, en addictologie (Reliance, France Addiction, Unicités/ciné-débat....)
 - Elaborer des projets de coopération avec des établissements du sanitaire permettant par exemple de proposer aux jeunes :

- Une prise en charge efficiente en cas de crise et une préparation du retour en MECS (convention/ hospitalisation avec le pôle psychiatrique de l'enfance et de l'adolescence, au même titre que les personnes âgées psychotiques)
- Des espaces d'écoute et des ateliers thérapeutiques

✓ **Travailler sur une rupture du jeune avec son environnement :**

- o Séjour de rupture et de remobilisation : en partenariat avec différentes structures associatives, les référents de placement et le tarificateur, des séjours peuvent s'envisager afin de permettre un apaisement ainsi qu'une remobilisation.

DÉVELOPPER LES ACTIONS MENÉES AUTOUR DE LA SCOLARITÉ

Constats

Il est nécessaire de souligner l'importance de la scolarité dans la vie des jeunes, les conséquences d'un décrochage scolaire, d'un absentéisme. Certains jeunes sont restés déscolarisés durant de longues périodes et l'inactivité a souvent des conséquences néfastes sur leur évolution : errance physique, psychique.

Les jeunes de 14-16 ans accueillis sont généralement tous passés par un décrochage scolaire et même s'ils relèvent encore de l'obligation de scolarité, ils sont souvent démotivés et ne se projettent plus dans une dynamique.

Objectifs et Modalités mises en œuvre :

- ✓ **Rompre avec la spirale de l'échec et susciter la construction d'un projet chez le jeune :**
 - Renforcer le partenariat avec la famille, les associations de quartiers, les enseignants et les chefs d'établissements scolaires, et coopérer avec tous les différents intervenants qui gravitent autour de la scolarité du jeune.
 - Soutenir le jeune dans la réalisation de son travail personnel et dans l'acquisition de méthodes de travail par la mise en place d'actions d'aide aux devoirs et de soutien scolaire
 - Favoriser l'orientation des jeunes vers des solutions scolaires alternatives adaptées ou vers des dispositifs d'insertion professionnelle par alternance pour démarrer une activité professionnelle tout en demeurant sous un statut scolaire (CIO, éducation nationale...).
- ✓ **Associer les familles à la scolarité de leurs enfants :**
 - Travailler en collaboration avec les parents pour plus de cohérence et d'adhésion du jeune au projet : participation aux rendez-vous scolaires, informations, rôle de médiation parents/école.
 - Tenter d'impulser une dynamique de collaboration avec les parents en les impliquants dans le placement de leurs enfants, tout en se référant à l'ordonnance de placement.

PROFITER DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN ET DES SERVICES OFFERTS

Constats

Le déménagement de l'établissement d'un milieu rural à un milieu urbain apporte de nouvelles possibilités aux jeunes dans un objectif d'autonomisation mais est aussi source de nouvelles problématiques par l'attractivité que procure la proximité de la ville.

La ville représente un pôle d'activités et d'interactions, facilitant l'accès aux droits fondamentaux dans les domaines de la formation, de la scolarité, de l'emploi, de la santé, des loisirs et de la culture.

L'implantation dans la ville est aussi perçue comme une réponse à la mobilité des jeunes, leur garantissant une autonomie plus grande dans l'utilisation des transports en commun avec des correspondances plus régulières et des déplacements moins contraignants.

Objectifs et Modalités mises en œuvre :

✓ Intégrer l'établissement dans la vie du quartier

- Développer de nouvelles coopérations (Culture loisirs sports)
- Créer une plaquette de présentation
- Communiquer à l'extérieur pour lever certains fantasmes et dédramatiser l'image du « foyer » : fêtes des voisins, halloween, portes ouvertes,

✓ Grader l'accompagnement en fonction de l'âge et des capacités du jeune

- Accompagner à la maîtrise du réseau de bus pour faciliter les déplacements
- Aider au repérage et à la connaissance des lieux ressources et des services publics du territoire sur différentes thématiques (scolarité, formation, emploi, santé, vie quotidienne, activité culturelle, sportive et de loisirs)

FAVORISER LA COHESION INTERSERVICES ET LA CREATION D'UNE IDENTITE COLLECTIVE ASSOCIATIVE

Constats

L'établissement a été longtemps isolé géographiquement, il est maintenant à proximité d'autres services de l'association et rattaché à un pôle.

Les interactions entre professionnels de différents services ne sont pas suffisamment organisées. La logique de réseau prévaut sur la logique de système

L'établissement de par sa spécificité reste cloisonné.

Objectifs et Modalités mises en œuvre :

✓ **Développer la cohésion entre les services et favoriser une dynamique associative**

- Passer d'une pratique de réseau à une pratique de système en créant des passerelles entre services
- Susciter l'organisation d'actions transversales impliquant des professionnels de services différents et des publics variés
- Mutualiser les connaissances des professionnels autour de rencontres thématiques
- Développer une approche plus globale du parcours du jeune pour renforcer la cohérence (lien avec le SIAO)
- Monter des projets communs et partager des pratiques
- Mettre en place des groupes de réflexion thématique

PROPOSER UN (DES) ESPACE(S) DE CONVIVIALITÉ ET DE SOCIALISATION

Constats

Les espaces collectifs ne sont pas suffisamment investis par les jeunes. L'absence d'aménagements appropriés font que la fonction d'espace de convivialité n'est pas correctement remplie

L'organisation des locaux ne facilitent pas les interactions entre jeunes de différents paliers.

Objectifs et Modalités de mise en œuvre :

- **Permettre aux jeunes de se réunir, de discuter entre eux et de se divertir ; rompre avec la solitude et combattre l'isolement de certains jeunes :**
- Aménager l'espace pour une ambiance chaleureuse et accueillante (type tisanerie).
- Mettre à disposition un affichage (informations sur les sorties culturelles, les ateliers cuisine...).
- Permettre un espace de rencontre parents-enfants permettant d'entretenir le lien dans un cadre moins formel que dans les bureaux des professionnels.
- Créer une salle de jeux/détente
- Organiser des espaces ludiques et conviviaux (aménagement du garage, équipements cosy des espaces communs, mise à disposition de jeux cognitifs :
- **Réaffirmer la place à donner à la participation des jeunes :**
- Les associer autour d'un projet pour la décoration et l'aménagement de l'espace en favorisant des activités manuelles par exemple.
- Engager la responsabilité de chacun par rapport à l'entretien de l'espace (nettoyage, entretien, mesures de réparation) : mise en œuvre d'un planning des tâches à réaliser dans l'intérêt de la collectivité et des espaces de nuits. Des mesures de réparation peuvent s'appliquer lorsqu'une dégradation est commise par l'utilisateur. Cette réparation doit avoir un lien avec l'incident et un intérêt éducatif.

RENFORCER LA PARTICIPATION ET SOUTENIR L'EXPRESSION DES JEUNES

Constats

La question de la mobilisation de la participation des usagers a toujours été prise en considération par la structure ; elle s'affirme de nos jours comme une action incontournable depuis les évolutions réglementaires introduites par la loi 2002-2.

Il existe des difficultés institutionnelles à formaliser la participation et l'expression des jeunes dans le fonctionnement de l'établissement : plusieurs formes de groupes d'expression ont été tentées, sans pour autant obtenir de résultats concluants.

La participation individuelle des jeunes est effective en ce qui concerne l'élaboration des projets d'accompagnement personnalisé.

Objectifs et Modalités mises en œuvre :

- ✓ **Améliorer l'expression des jeunes et leur participation à la vie de l'établissement :**
 - Promouvoir la représentativité des jeunes dans le cadre d'élections au sein du Conseil des Jeunes
 - Développer la communication en permettant aux jeunes de s'exprimer : réunion sur chaque pallier une fois par mois
- ✓ **Réguler et améliorer la vie collective :**
 - Veiller à la programmation des séances du « conseil des jeunes », animé par l'équipe éducative pour échanger et proposer des informations et des questionnements liés au fonctionnement institutionnel.
 - Mettre en place des groupes d'expression, débats d'idée, animés par l'équipe éducative ou des professionnels externes (Unis cités, BFM), pour échanger sur la vie quotidienne dans la structure, sur des sujets d'actualités, et sujets générationnels, ...
 - Renforcer la présence des maitresses de maison et des volontaires en service civique auprès des jeunes déscolarisés pour mobiliser les jeunes en leur proposant des activités et des temps de travail scolaire afin de limiter le décrochage et favoriser une ouverture sur le monde extérieur
 - Développer des interactions entre les différents paliers de vie par la mise en place d'ateliers et d'activités communs animés par des partenaires extérieurs ou par l'équipe éducative ainsi que par le partage de temps ponctuels conviviaux.

✓ **Proposer une possibilité d'entrer dans un processus de socialisation et de citoyenneté :**

- Articuler dimension collective avec accompagnement individuel : apprendre aux jeunes à se positionner, à s'affirmer et à gérer leurs frustrations, en veillant au règlement de fonctionnement et les règles de vie, les professionnels, les pairs et les lieux de vie.
- Susciter l'appartenance à un groupe et comprendre le fonctionnement d'une société, en menant des actions de sensibilisation à la citoyenneté et à l'actualité, notamment par la programmation de Ciné-Debat thématiques et par la participation à des actions auprès d'associations caritatives.
- Par le « conseil des jeunes », élire un représentant des jeunes comme porte-parole (rapporteur des interrogations et demandes collectives) et interlocuteur privilégié entre le collectif et l'équipe professionnelle.

✓ **Faire participer les représentants légaux à la vie de l'établissement**

- Offrir une suppléance familiale en associant autant que possible, les parents à l'éducation de leurs enfants dans le cadre du placement en veillant à établir et entretenir un lien de confiance avec les parents quand l'ordonnance de placement le permet

RECHERCHER DE NOUVELLES COMPETENCES AU TRAVERS DU BENEVOLAT ET SERVICE CIVIQUE

Constats

Le profil et les problématiques des mineurs nécessitent une diversité de modalités d'intervention afin de varier les accroches et d'optimiser l'accompagnement. De nombreux jeunes sont en décrochage scolaire et ont un rapport de défiance avec l'institution .

Objectifs et Modalités mises en œuvre :

- ✓ **Renforcer l'action des professionnels et optimiser la prise en charge du jeune** : plus de temps de soutien scolaire, d'ateliers d'animation, de jeux de société, de sorties culturelles et sportives
- ✓ **Apporter une valeur ajoutée à l'accompagnement** par un apport extérieur autre qu'institutionnel et éducatif
- ✓ **Apporter un autre regard, de nouvelles compétences complémentaires** en favorisant l'ouverture à la culture et au sport grâce à l'intervention de bénévoles ou jeunes en mission de service civique ayant une compétence ou un réseau dans des domaines spécifiques
- ✓ **Répondre à des besoins particuliers des jeunes et des situations singulières** : Permettre la découverte ou la pratique d'une activité pour laquelle l'enfant éprouve de l'intérêt
- ✓ **Ouvrir l'établissement sur la société civile**
 - Développer une stratégie d'accueil et d'intégration à l'échelle associative : mutualisation et invitations à des événements festifs de la MECS
 - Promouvoir les actions de l'établissement pour capter bénévoles et volontaires en service civique : communication sur les réseaux sociaux et sensibilisation auprès des associations partenaires lors des rencontres
 - Construire une fiche de mission pour le recrutement des bénévoles et service civique :
 - Atelier d'aide aux devoirs
 - Soutien scolaire
 - Usage de l'outil numérique
 - Co-animation d'activités culturelles et sportives...

PREPARER LA SORTIE

Constats

Que les jeunes aient la possibilité ou non de réintégrer le domicile familial à la sortie de la MECS, l'établissement doit se donner les moyens de les accompagner vers l'âge adulte à travers l'apprentissage de l'autonomie. Néanmoins, nombreux jeunes n'ont pas de perspectives et sont dans l'incapacité de se projeter

A travers son projet d'offre d'hébergement variée et de graduation de l'accompagnement par stades, l'établissement considère le processus d'autonomisation du jeune comme incontournable et essentiel.

La sortie du jeune doit être préparée le plus tôt possible, anticipée bien avant la majorité (quand cela est possible) pour éviter les sorties « sèches » ou sans solution.

Il faut préparer les jeunes le plus en amont possible de la sortie, ils ne sont pas suffisamment informés des solutions s'offrant à eux en sortie de structure et la MECS doit poursuivre ses efforts en termes de construction de liens avec le SIAO.

Objectifs et modalités mises en œuvre :

- ✓ **Prévenir les ruptures de prises en charge des jeunes sortants et leur offrir des conditions de stabilité le plus tôt possible :**
 - Tout au long du séjour, évaluer les compétences psycho-sociales et l'autonomie fonctionnelle du jeune sur les niveaux administratif, santé, scolaire, professionnel, budget et gestion du quotidien en s'appuyant sur une prise en charge en palier évolutif.
 - Lien avec le SIAO (participation aux commissions afin de mieux connaître les dispositifs existants et optimiser les orientations)
 - Demande de mise sous protection si nécessaire, contrat jeune majeur éventuellement : sécuriser le parcours des jeunes afin qu'ils puissent tirer les bénéfices de leur placement au sein de la MECS

- ✓ **Sécuriser les parcours d'insertion chez les jeunes :**
 - Travailler les passerelles permet de garantir aux jeunes le nécessitant de pouvoir intégrer le dispositif AHI et éviter les ruptures d'hébergement / d'accompagnement : apporter des

garanties aux mineurs tout au long de la prise en charge pour assurer la continuité de son parcours en fonction de la réglementation et des services de tarification.

- Construire et délivrer un livret regroupant les contacts et adresses utiles